

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PARTICIPATION CITOYENNE PAR UNE MOBILISATION À TRAVERS LES
RÉSEAUX SOCIONUMÉRIQUES À L'ÉCHELLE MUNICIPALE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN COMMUNICATION

PRÉSENTÉ PAR
JEAN-FRANÇOIS DAUNAI

OCTOBRE 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Bien que ma volonté personnelle soit grande, jamais je n'aurais pu entamer des études à la maîtrise et encore moins terminer mon mémoire sans l'appui quotidien de ma copine Véronique. Sa présence et son encouragement sont tout aussi grands que l'effort que j'ai mis dans ce mémoire. Je dois également cet accomplissement à deux petites personnes spéciales, Léonard et Simone, à qui j'ai voulu démontrer que la soif d'apprendre était perpétuelle et jamais terminée.

Merci aux membres de ma famille, de près comme de loin, qui m'ont toujours encouragé positivement. À mes amis Sylvain, Pierre-Luc, Pascal et Sébastien, qui ont su dédramatiser mes questionnements lors de la rédaction. Aux autres amis également, qui m'ont écouté, conseillé et lu, merci.

Finalement, je remercie bien bas Serge Proulx. Lui qui m'a aidé à extirper un sens à mon sujet de mémoire et qui m'a permis de garder le cap dans mes réflexions. Un merci au corps professoral de l'UQAM, Lise Renaud et Yves Théoret pour avoir siégé sur le comité de lecture. Également aux autres enseignants, tels André Mondoux et Mazel Bidaoui qui sont arrivés à me faire prendre conscience de l'importance de la réflexion. Finalement, un remerciement aux gens qui ont pris le temps de s'entretenir avec moi pour partager leur connaissance en lien avec mon sujet; Francis Gosselin, Pascal Beauchesne, Annie Billington, Marie Depelteau-Paquette, Jules Patenaude et Sylvie Lalonde.

The politics of the future will be the art of mobilising the masses
Napoléon

There is a crack in everything
That's how the light gets in.
Leonard Cohen (*The Future*)

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT.....	ii
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE	5
1.1 La voix citoyenne dans la démocratie actuelle	5
1.2 Être citoyen par les réseaux sociaux numériques	7
1.2.1 La pluralité des discours publiés (mini-sphère publique).....	8
1.3 Le dialogue participatif entre élus et citoyens	10
1.3.1 Devenir une ville intelligente.....	11
1.4 Technostructure et technocratie institutionnelle.....	13
1.5 Question de recherche.....	14
1.6 Hypothèse de recherche.....	15
1.7 Plan du mémoire	16
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE, CONCEPTS ET MODÈLE D'ANALYSE.....	19
2.1 La démocratie avant la participation citoyenne.....	19
2.1.1 Définition de démocratie.....	20
2.1.2 L'évolution de la démocratie.....	21
2.1.3 La démocratie contemporaine.....	24
2.2 Démocratie alternative.....	26
2.2.1 Le modèle de la démocratie délibérative.....	27
2.2.2 Le modèle de la démocratie participative.....	31

2.2.3	Tension et union entre démocratie délibérative et participative.....	35
2.3	La sociologie des usages.....	40
2.3.1	Construction sociale des usages.....	41
2.3.2	Théorie de l'acteur-réseau.....	42
2.3.3	Agencement sociotechnique.....	43
2.3.4	Collectifs hybrides.....	44
2.4	Modèle d'analyse.....	45

CHAPITRE III

	STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE	47
3.1	L'approche constructiviste.....	47
3.2	Description de l'objet d'étude - Terrain d'observation.....	49
3.3	Techniques d'enquête.....	50
3.3.1	Étude de cas.....	50
3.3.2	Approche mixte.....	51
3.3.3	Entretien semi-dirigée.....	52
3.3.4	Découpage de la collecte de données.....	54
3.3.5	Présentation de la grille d'analyse.....	56
3.4	Les limites méthodologiques de notre objet.....	63

CHAPITRE IV

	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	65
4.1	Retour sur les questions et la participation engendrée.....	65
4.2	Analyse quantitative des données.....	68
4.3	Analyse qualitative des données.....	69
4.4	Présentation et analyse de l'entretien semi-dirigé.....	73
4.4.1	La vision de la ville de Montréal sur la participation.....	74
4.4.2	Les résultats de la consultation participative.....	75

4.4.3	Le constat de la participation citoyenne dans le projet.....	77
CHAPITRE V		
	DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	79
5.1	Désir citoyen et présentation du projet final par la ville.....	79
5.2	Commentaires citoyens dans un modèle de démocratie alternative.....	81
5.2.1	Observation et analyse de l'axe comparatif.....	82
5.2.2	Analyse politique de l'entretien non réalisé.....	84
5.2.3	L'axe comparatif et le résultat final du projet.....	86
5.3	Consultation et « délibération participative ».....	87
5.4	Mobilisation citoyenne par les réseaux socionumériques.....	92
5.5	Pistes de solution de participation dans un cadre institutionnel.....	95
5.5.1	Participation citoyenne dans un cadre local.....	96
5.5.2	Démocratie participative dans un modèle représentatif municipal....	97
5.6	Nouveau modèle de citoyenneté.....	99
5.7	Le constat de la participation citoyenne.....	101
	CONCLUSION.....	102
ANNEXE A		
	Questionnaire des habitudes des usagers de la rue Sainte-Catherine.....	110
ANNEXE B		
	Canevas de notre grille d'analyse.....	111
ANNEXE C		
	Quatre options proposées par la ville lors de la 2e consultation citoyenne.....	112
ANNEXE D		
	Questions de l'entretien dirigé par courriel avec Lyne Marié.....	113

BIBLIOGRAPHIE.....117

LISTE DES ACRONYMES ET ABBRÉVIATIONS

ANT *Actor-Network Theory* (Théorie de l'Acteur-Réseau)

BVIN Bureau de la Ville Intelligente et Numérique

ICF *Intelligent Community Forum*

UQAM Université du Québec à Montréal

RSN Réseau Sociaux Numérique

RÉSUMÉ

La présente recherche s'intéresse à la participation citoyenne, par l'entremise des réseaux sociaux numériques, dans le cadre d'un projet de la ville de Montréal. En questionnant le modèle de la démocratie représentative actuelle, nous observons une recrudescence de l'apport de la démocratie alternative. Plus précisément, les paradigmes de la démocratie délibérative et participative. Ceux-ci sont analysés à travers la mobilisation des citoyens par le biais des réseaux sociaux numériques.

En nous appuyant sur les auteurs Cohen et Fung, nous questionnons si le concept de « délibération participative » arrive à prendre forme à travers un modèle consultatif Internet proposé par une instance municipale? Pour y arriver, nous définissons les modèles démocratiques de la représentativité, de la délibération et de la participation. Quant à la question de la mobilisation numérique, elle est abordée par le truchement de la sociologie des usages. Cela nous conduit sur le terrain de la « citoyenneté technologique » (Barry, 2007). Notre cadrage théorique s'inspire des auteurs Loïc Blondiaux et Dominique Cardon.

Pour mener à bien notre recherche, nous avons priorisé une approche constructiviste sur notre objet d'étude. C'est par une technique d'enquête mixte que nous avons analysé tous les commentaires publiés des citoyens sur la plateforme www.saintecath.ca. De cette collecte de données, il s'est dégagé des pistes de réflexion pour répondre à notre question de recherche. Cet exercice de participation citoyenne municipale inclut certaines dimensions propres au concept d'une « délibération participative ». Toutefois, le nombre de répondants sur la plateforme et l'omniprésence des « experts » associés au projet restent des facteurs importants quant aux résultats de ce modèle de consultation municipale.

Au final, les possibilités d'une « délibération participative » apparaissent comme une juxtaposition réalisable à la démocratie représentative actuelle. Quant à la présence d'une mobilisation numérique, elle offre la chance aux citoyens d'avoir leur propre discours et de le faire cohabiter avec d'autres. La mobilisation numérique facilite l'échange entre citoyens et augmente les possibilités d'actions.

Mots clés :

Participation citoyenne, mobilisation, démocratie alternative, Internet, réseaux sociaux numériques, délibération participative, citoyen technologique

INTRODUCTION

« Votez »! Voilà ce que l'on répète à la population à chaque nouvelle élection. En ajoutant que c'est un privilège de voter, quand ce n'est carrément pas une obligation. Certains *leaders* d'opinion usent de l'ensemble de leurs argumentaires pour nous rappeler la responsabilité de voter. Aux antipodes de ceux-ci, d'autres cherchent plutôt à relativiser l'importance accordée à cet incontournable acte citoyen qu'est de voter : « Faudrait pas confondre la démocratie avec la vaccination contre le H1N1. Ce n'est pas une question de santé publique - je l'ai déjà dit, je le répète, la démocratie n'attrape pas la grippe quand les gens ne vont pas voter » (Foglia, 2009).

Le droit de vote, acquis chez l'homme blanc d'Occident depuis longtemps et chèrement obtenu par d'autres groupes, tels les femmes et les Noirs, est une partie intégrante de notre démocratie représentative. Ce sacro-saint droit de vote revient à l'avant-scène médiatique chaque fois que les politiciens « donnent le go » à une nouvelle campagne électorale.

L'acte de voter, dans notre modèle démocratique représentatif, a-t-il perdu une partie de la vertu qui le constituait? À voir croître le cynisme des citoyens envers la politique et le taux de participation décliner, nous sommes en droit de nous questionner. Il semble exister un décalage, voire un fossé, entre le citoyen et son élu. Les exemples de désillusion face aux institutions gouvernementales sont multiples et diversifiés; corruption, copinage, classe d'élite au pouvoir ou inversement candidat populiste élu. D'un autre côté les exemples de protestations citoyennes à l'égard du pouvoir sont plus fréquents : les Indignés (99%), le mouvement *Occupy*, le bruit des

casserolés des citoyens durant la grève étudiante. Bref, les citoyens semblent avoir perdu la foi avec le lien qui les unissait à leur représentant.

Chaque élection, nous élisons des représentants qui défendront le bien commun. Notre modèle démocratique offre la possibilité à tout un chacun de faire un choix. Puis une fois le vote compilé, une fois le représentant élu, que reste-t-il comme voix aux citoyens pour se faire entendre dans l'arène politique?

Le modèle de la démocratie représentative n'est pas un modèle unique de la démocratie. Il est côtoyé par d'autres modèles, tels ceux issus de la démocratie alternative. Et parmi ceux-ci, nous retrouvons la démocratie délibérative et la démocratie participative (nommé également participation citoyenne). Ces deux modèles existent depuis longtemps, mais ils sont plus que souvent placés en marge de notre système politique actuel.

Depuis quelque temps, ces modèles démocratiques alternatifs sont remis à l'avant-scène, et pas uniquement par des groupes militants de gauche, mais aussi par une classe politique à la reconquête du citoyen. Ce retour de la démocratie délibérative et participative est une réponse au cynisme de l'électorat, mais il est également tributaire d'un nouveau facteur social : la présence d'Internet.

Maintenant que le Web est installé dans nos vies, au point d'en être un aspect routinier, il est devenu un outil quotidien qui a changé la narrativité de nos sociétés. Internet a brisé le mur, difficile d'accès, qu'avait érigé les médias traditionnels. Il a ouvert une multitude de brèches par lesquelles les discours d'individus ont trouvé

écho. Cette appropriation de la population de ces nouveaux espaces publics a rapidement fait exploser, en nombre et en discours, la parole citoyenne.

Il est tout à fait possible de croire que la démocratisation d'Internet a fait apparaître une mobilisation citoyenne repensée, dans laquelle la démocratie alternative a réussi à trouver de nouveaux adeptes. C'est à travers cette mouvance citoyenne que nous avons posé notre regard de chercheur. Nous nous sommes donc penchés sur la participation citoyenne dans l'arène municipale en observant si une mobilisation par les réseaux sociaux numériques contribuait à améliorer le modèle de démocratie participative et délibérative.

Dans le cadre de notre recherche, nous poserons les balises de notre objet de façon plus macroscopique. D'abord en montrant l'évolution du discours du citoyen avec Internet et le nouveau lien communicationnel avec les représentants municipaux. Ces mêmes élus, qui souhaitent réaliser la ville intelligente de demain, et des citoyens, qui de plus en plus connectés, se muent en « cybercitoyens » (Bidegaray, 2010).

Au deuxième chapitre, nous établirons notre cadre théorique qui servira de pierre angulaire à notre réflexion. Il sera composé de concepts tirés de la philosophie politique et de la sociologie des usages. Le chapitre III sera celui de la méthodologie. Nous élaborerons sur l'approche qui soutient notre recherche, en plus d'y définir notre technique d'enquête et la présentation de notre terrain d'observation. Le quatrième chapitre sera consacré à la présentation des résultats et le chapitre V enchaînera par une discussion des résultats en prenant soin de revenir à notre question de recherche du départ. Nous concluons l'ensemble de cette recherche par

**un portrait d'ensemble plus généralisé sur la situation de la participation citoyenne
pratiqué aujourd'hui.**

CHAPITRE I

Problématique

1.1 La voix citoyenne dans la démocratie actuelle

Pour augmenter la présence de la voix citoyenne dans le modèle démocratique telle que pratiquée dans nos sociétés contemporaines, rien comme Internet n'avait réussi jusque-là à devenir un porte-voix pour tout un chacun. C'est le Web 2.0, plutôt que les médias de masse, qui a permis d'accroître l'accessibilité de la prise de parole du citoyen. Et bien que les réseaux socionumériques aient contribué à rendre pluraliste le concept d'espace public, les voix citoyennes résonnent au-delà de la sphère Internet. Il existe aujourd'hui des citoyens actifs, qui par le biais d'actions, font naître une réflexion sur la force de leur voix dans leur communauté.

Ces actions citoyennes, nichées dans la grande famille théorique établie de la participation citoyenne, sont et restent des modèles démocratiques à plus petites échelles. Ces modèles parallèles répondent en quelque sorte à la démocratie institutionnalisée et représentative. La forme de participation, modélisée par le citoyen, est plus proche d'une démocratie dite « sauvage », c'est-à-dire inspirée par « l'émergence d'une nouvelle « culture participative » par le Net » (Mermet dans Blondiaux et Fourniau, 2011, p.20). Les réseaux sociaux foisonnent d'exemples d'actions citoyennes : jardins de trottoirs, ruelles vertes, parcs improvisés, mobilier urbain, patinoires extérieures de ruelles, etc. Ces nombreuses actions sont, plus que souvent, d'ordres environnementaux, urbains et locaux.

Dans la pratique démocratique conventionnelle la plus répandue, le citoyen est amené à s'exprimer par l'exercice de votation dans un cadre de démocratie représentative. Une fois le vote complété, la population se range derrière son représentant élu et le peuple silencieux laisse la démocratie représentative s'occuper de lui. Entre les deux élections, le citoyen est consulté de façon rarissime, si ce n'est sous forme de sondages ou sous forme de consultation publique plus formelle. Plus que souvent, la parole citoyenne est confinée à un murmure qui ne trouve pas écho. Roméo Bouchard, enseignant, journaliste et essayiste, abonde d'ailleurs dans ce sens en se questionnant sur la perte de contrôle du peuple sur ses représentants avec les moyens d'information et de communication dont nous disposons aujourd'hui (Bouchard, 2014, p.63).

De plus, depuis un certain temps, on observe un détachement citoyen envers la politique. Le cynisme et le désintéressement envers le système démocratique représentatif rallient la population. Le taux de participation aux élections du Québec est sur une constante pente descendante (Gélineau, 2012, p.22). Le citoyen étant exclu des décisions politiques, il cherche d'autres canaux pour s'exprimer. Une sorte de contrepoids à l'univers cloisonné de la politique représentative : « cette forme politique dans laquelle une aristocratie élue au suffrage universel revendique pour elle seule la légitimité d'agir » (Blondiaux, 2008, p.14). Les réseaux sociaux offrent cette possibilité d'ouverture pour une place plus importante au citoyen. Celui-ci découvre qu'il n'est plus seul à vouloir manifester sa présence. Sa voix sur Internet fait écho et se multiplie. Un changement s'opère et le rapport de force entre gouvernants et gouvernés est modifié (Vedel, 2003, p.252).

1.2 Être citoyen par les réseaux socionumériques

Parallèlement à ce champ des possibles démocratiques découlant du désir citoyen, une donne supplémentaire s'ajoute à la recrudescence de la participation citoyenne : les réseaux socionumériques. Ils sont à la base de changements importants à plusieurs échelons. Au niveau de la définition de l'individu, on assiste à « l'émergence du Soi (*Self*) comme projet réflexif » (Dalhgren, 2003, p.297). Les réseaux sociaux ont rendu la quotidienneté familière et partageable. Le réel et le virtuel s'amalgament de plus en plus, « si bien que les coutures entre identités virtuelle et réelle des personnes n'ont jamais été aussi visibles » (Cardon, 2010, p.28).

L'accroissement du nombre des plateformes communicationnelles Internet débouche, en outre, sur une prolifération de discours « publiés ». Le citoyen produit et trouve dans ces réseaux socionumériques une façon nouvelle d'être entendu. À travers Internet, la parole « peut et doit être le lieu de n'importe qui » (Cardon, 2010, p.40). Le citoyen « ordinaire », tel que le considérait déjà le philosophe John Dewey au début du siècle dernier, arrive à se faire entendre au-delà de sa sphère personnelle : « l'absence de communication entre citoyens ordinaires est, selon lui, au cœur des dilemmes de la démocratie moderne » (Dewey dans Dalhgren, 2003, p.299). La prise de parole citoyenne, peu importe le contenu du discours, est considérée nécessaire.

Les citoyens connectés arrivent donc à faire entendre leurs voix, et ce, sans passer par les canaux conventionnels des médias de masse. Ils peuvent argumenter entre eux ou directement avec leurs gouvernants. Le Web devient le porte-voix citoyen dans des espaces publics devenus pluriels. Christophe Gibout fait le pont entre Internet et la gouvernance axée sur le citoyen : « Le web favoriserait l'avènement d'une

citoyenneté renouvelée où les individus, par l'entremise de la machine, deviendraient toujours plus impliqués et participeraient à la mise en place directe de la décision collective » (Gibout, 2000, p.565). Quant au chercheur anglais Andrew Barry, ce dernier parle même de « citoyenneté technologique » (Barry, 2001).

L'arrivée d'Internet dans l'univers communicationnel donne un second souffle à la participation citoyenne. Devant les médias de masse traditionnels, « Le dispositif Internet est (...) largement interactif et potentiellement dialogique » (Proulx, 2004, p.43).

L'objet de notre recherche est orienté autour du concept d'échange entre citoyens et gouvernants, par l'entremise du Web. Ainsi, dans le cadre de notre travail nous privilégions l'utilisation du terme « réseaux socionumériques », tel qu'il est défini par Jean-Paul Lafrance : « Les réseaux socionumériques ou RSN désignent un ensemble d'acteurs et les relations qu'ils entretiennent entre eux à distance, par l'intermédiaire de plateformes informatiques via Internet et les mobiles » (Lafrance, 2013, p.113).

1.2.1 La pluralité des discours publiés (mini-sphère publique)

Le cœur de notre recherche porte sur la participation citoyenne. Nos observations théoriques s'intéressent à la constitution d'une démocratie alternative active s'appuyant sur l'usage de moyens technologiques. Entre ces deux pôles, nous assistons à une transition de l'espace public.

À travers les théories critiques de l'espace public, certains auteurs se penchent sur les moutures que prennent les espaces publics à travers les multiples plateformes

Internet et comment les publics qui la constituent sont aussi en mutation : « Cet encastrement d'Internet dans la sociabilité des individus, dans leur subjectivité aussi, reflète la transformation sociologique de ses publics » (Cardon, 2010, p.55).

Le rôle traditionnel des médias de masse s'est vu fragmenter par l'apparition d'une pluralité de mini-sphères publiques : « Internet élargit l'espace public. Il ouvre grand les portes d'un univers qui s'était enfermé dans un dialogue entre des journalistes encartés et des professionnels de la politique » (Ibid, p.10). Cette interconnectivité permet aux citoyens, de tout acabit, de pouvoir participer à des discours hétérogènes et pluriels.

Ces mini-sphères publiques amènent le citoyen à communiquer et à s'exprimer de manière plus « visible » : « C'est en augmentant la visibilité au sein des sociétés qu'une démocratisation de la parole et de la critique a été possible » (Ibid, p.36). En parallèle au modèle de la représentativité, les modèles de participation/délibération citoyenne introduisent la voix du citoyen dans les décisions politiques sur une base plus courante. Ces mini-sphères publiques servent de lieux de mobilisation citoyenne : « Les processus de transformation des individus en citoyens et, par extension, de création collective d'une culture démocratique sont un thème central de la réflexion sur la sphère publique. » (Dahlgren, 2003, p.295). Cette pluralité des sphères publiques aboutit sur ce que Dahlberg nomme « pratiques communicatives déterritorialisées » (Dahlberg, 2007, p.157).

Dans le cadre de notre recherche, bien que le concept d'espace public puisse ajouter une dimension supplémentaire à notre cadre théorique, il nous apparaît plus significatif de mener notre observation avec le paradigme des modèles

démocratiques et par les RSN. Toutefois, nous aurons recours à certains auteurs qui cherchent à définir la place du citoyen dans ces modèles de mini-sphères publiques. Il est question ici de la vision du *cyberpublic* de Lincoln Dahlberg (2007) et celle de Dominique Cardon, présenté dans *La démocratie Internet*. Leurs visions viendront apporter les nuances nécessaires aux nouveaux modèles produits par un public qui emprunte « des espaces que la politique conventionnelle, bien souvent, ne sait pas reconnaître » (Cardon, 2010, p.70).

1.3 Le dialogue participatif entre élus et citoyens

Il existe des alternatives à la démocratie représentative, qui allouent au citoyen une place plus grande pour contribuer aux débats institutionnels. Le concept de la *radical democracy*, tel que revu par Cohen et Fung (2004), est un fédérateur de paradigmes orienté vers la prise de parole citoyenne dans un cadre démocratique. Parmi ses ardents défenseurs, Ernesto Laclau et Chantal Mouffe sont des pionniers de la *radical democracy*. Dans leur livre *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics* (Laclau et Mouffe, 2001), ils proposent une forme de contre-offensive au système démocratique en place soutenu par un pluralisme agonistique (Blondiaux, 2008).

Pour sortir la participation citoyenne de la marginalité et se prévaloir d'une population plus active au plan démocratique, cela requiert des changements sur le plan institutionnel et/ou sur le plan sociologique. Toutefois, la réussite n'est pas garantie, comme en témoigne l'opposition autour des initiatives de Ségolène Royal lors de la campagne présidentielle de 2007 en France, pour une plus grande place à la démocratie participative (Blondiaux, 2007). Cependant, à l'autre extrémité du

spectre, il y a des exemples marquant le consensus, comme la réussite du budget participatif inventé à Porto Alegre (Bacqué, 2005).

L'instauration de modèles participatifs/délibératifs semble donner des résultats plus probants, lorsqu'instaurée à plus petite échelle. C'est pour cette raison que l'univers de la politique municipale est un lieu où certaines idées provenant de la *radical democracy* y siègent bien comme ballons d'essai. La politique municipale est un des modèles démocratiques qui offre la plus grande proximité avec ses citoyens; de par sa taille, sa proximité et de par sa vision plus concrète (quotidienne) des problèmes auxquelles elle fait face. Ce palier de gouvernance permet d'institutionnaliser le « droit de participer », surtout dans certains secteurs d'activités comme l'environnement et l'urbanisme (Blatrix, 2009, p.4).

1.3.1 Devenir une ville intelligente

Le milieu de la politique municipale est propice pour l'essai de certains modèles issu de la *radical democracy*. À ce sujet, l'inclusion de certaines méthodes de démocratie délibérative et participative expérimentées dans la gouvernance municipale répond à un double besoin. D'abord, à celui, vertueux, d'accroître la parole du citoyen dans les prises de décisions institutionnelles. Quant au second besoin, il répond au nouvel idéal des villes du XXI^e siècle; celui de devenir des villes intelligentes.

Rappelons que plusieurs villes du monde, via l'organisation mondiale *Intelligent Community Forum*, visent toutes à devenir récipiendaires du titre de la ville la plus intelligente de l'année. En 2014, Montréal a fait partie des 21 villes finalistes et en 2016, la ville a été nommée « The Intelligent Communities on the Year », soit la plus

haute distinction (<http://www.intelligentcommunity.org>). Toutefois, ce désir d'être une *smart city* est intrinsèquement lié à l'apport participatif du citoyen d'où cet engouement de consultation-participation du citoyen.

Les villes intelligentes reposent sur un modèle dans lequel la technologie, surtout le *big data*, est perçue comme une solution à diverses formes de problèmes municipaux (déneigement, énergie, gestion du trafic, stationnement, mobilité de la population). En apparence, l'idée derrière une ville intelligente semble n'être que l'implantation d'innovations technologiques. L'apport de celles-ci devient un moyen de résolution de problèmes. Du point de vue des technocrates, une ville plus performante se doit d'être plus intelligente. Toutefois, ces technophiles ne peuvent s'en remettre qu'à quelques applications mobiles et un mobilier urbain branché à Internet. L'intelligence dont il est ici question fait référence à une intelligence numérique et citoyenne : « that truly smart cities will be those that deploy modern technology in building a new urban commons to support communal sharing » (Agyeman et McLaren, 2014). Ces appareillages technologiques sont d'abord à l'usage du citoyen, qui constitue l'élément majeur de la ville.

Dans cette perspective, le citoyen prend une place importante dans le processus d'implantation de la ville intelligente. Les élus ont besoin d'un savoir collectif, celui des citoyens de leur ville, pour arrimer les technologies à la population. L'émergence de la participation citoyenne fait partie de ce partage du savoir dans un but d'intelligence collective.

1.4 Technostructure et technocratie institutionnelle

Bien que les métropoles souhaitent devenir des villes intelligentes en collaboration avec ses citoyens, il n'en demeure pas moins que la voix du citoyen doit être participative et être un réel levier de changement dans les prises de décision. Dans le cas de notre objet de recherche, la participation citoyenne est chapeautée par un comité de la ville, qui a le dernier mot sur le résultat final du projet. Cela prend des allures « d'exercices de communication dans lesquels l'enjeu réel est bien plus de signifier l'intention de faire participer que de faire participer réellement » (Blondiaux, 2008, p.74). Ainsi, bien qu'il existe une forme participative offerte au citoyen, la voix décisionnelle du citoyen reste confinée à un simulacre de participation.

Quant à la présence des « spécialistes », qui applaudissent à l'idée de voir le citoyen prendre part au projet, ce sont ces mêmes « spécialistes » qui au final ont le dernier mot. Ce processus de collaboration a des allures propres à la technostructure et plus encore à la technocratie.

Le terme technostructure, tel que définie par l'économiste John Kenneth Galbraith, est attribué à des spécialistes au sein de grandes entreprises dont le savoir bénéficie la gérance de décisions multiples et importantes. Pour Galbraith « le véritable cerveau de l'entreprise, c'est l'ensemble de ceux qui fournissent des connaissances spécialisées aux groupes de décision » (Galbraith, en ligne, 1978). La vision de Galbraith sur la technostructure est encore juste aujourd'hui dans une perspective d'économie néolibérale. Toutefois, lorsqu'on appose cette notion à une forme participative citoyenne, il peut devenir plus difficile de faire cohabiter spécialiste et citoyen. Cette approche institutionnelle de rapprochement avec le citoyen, soutenue par l'expertise des institutions s'apparente davantage à une technocratie.

Alors que la technocratie s'applique à l'univers des entreprises, la technocratie, bien qu'elle est un terme connexe, sied mieux aux institutions politiques, autant gouvernementale que municipale. En fait la technocratie « désigne un système politique où prédominent les techniciens, les spécialistes et les experts dans la prise de décision » (Dictionnaire Toupie, en ligne, s.d.). Le terme est souvent utilisé sous une forme péjorative, pour dénoncer l'abus de spécialistes institutionnelles. Dans la technocratie, les décisions sont déterminées par « les données techniques par rapport aux facteurs humains et sociaux » (CNRTL, en ligne, 1978).

Dans le cadre de notre recherche, la notion de technocratie sera un aspect réflexif considéré lors de notre conclusion. Celle-ci sera traitée comme un aspect critique à notre objet de recherche. Il sera intéressant de voir quelle place la structure institutionnelle de la ville de Montréal laisse réellement à la participation citoyenne. À ce sujet, les mots de Pierre Bourdieu adressés aux cheminots grévistes en 1995 trouvent encore écho aujourd'hui : « Ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est la reconquête de la démocratie contre la technocratie : il faut en finir avec la tyrannie des "experts" (...) qui imposent sans discussion les verdicts du nouveau Léviathan » (Bourdieu, en ligne, 1995).

1.5 Question de recherche

La participation citoyenne n'est pas un paradigme nouveau, c'est plutôt le contexte dans lequel elle refait surface qui suscite notre intérêt. Les réseaux sociaux numériques sont depuis un bon moment le sujet de plusieurs écrits provenant de divers champs disciplinaires. À titre de chercheur, nous voulons porter notre regard sur la relation causale entre la participation citoyenne et l'usage des RSN, et ce via l'angle de l'utilisateur : le citoyen. Notre question fait le pont entre deux concepts : la

démocratie participative/délibérative et la mobilisation citoyenne par la technologie. Nous formulons notre question de recherche comme suit : comment la participation citoyenne au niveau municipal, par l'utilisation des réseaux sociaux numériques, contribue-t-elle au modèle participatif?

1.6 Hypothèse de recherche

La validation d'une hypothèse nous apparaît nécessaire dans le cadre de notre recherche. Celle-ci permet de faire « le passage entre l'abstrait et le concret, entre la théorie et sa vérification dans la pratique » (Laramée et Vallée, 1991, p.198). À ce stade-ci de notre réflexion, notre principale hypothèse de recherche se concentre autour de l'idée d'une unification de paradigmes à travers le modèle de participation citoyenne de la ville de Montréal via une mobilisation par les RSN.

Dans la poursuite de modèles alternatifs démocratiques autres que celui de la représentativité, il existe l'idée d'un métissage paradigmatique entre les modèles de la démocratie délibérative et de la démocratie participative. Ce concept hybride renommé « délibération participative » (Sintomer et Talpin, 2011) peut sembler au premier abord, n'être qu'une fusion linguistique. Pourtant, par cette reformulation de la matrice dont il est nécessaire d'en modifier les fondements communs, une possibilité démocratique alternative nouvelle, impliquant davantage le citoyen, pourrait prendre forme.

Cette hypothèse autour d'une « délibération participative », si elle s'avère réalisable, offrirait une plus grande versatilité quant aux possibilités d'actions offertes aux citoyens. En effet, en combinant deux modèles de démocratie alternative, ce nouveau

concept donne davantage d'outils aux citoyens dans sa pratique démocratique. À la lueur des résultats de notre recherche et à travers notre question de recherche, nous tenterons d'identifier s'il y a eu pratique d'une « délibération participative ».

Par notre problématique, nous voulons mesurer l'apport, qualitatif et quantitatif, du Web sur la participation citoyenne dans la sphère municipale. Par le fait même, notre recherche conduira à d'autres questionnements, tels que : est-ce que la participation citoyenne peut sortir de son cadre local? Est-ce que ce modèle peut mener à des changements plus importants dans le modèle démocratique représentatif municipal? Ces questionnements nous serviront de lignes directrices pour la présentation des résultats. À travers celles-ci, nous pourrons mesurer la validité de notre hypothèse sur notre objet d'étude et ainsi formuler une réponse à la question de recherche.

1.7 Plan du mémoire

Le premier chapitre a présenté notre problématique selon le fil esquissé jusqu'ici : cette problématique dessine les grandes lignes de nos concepts porteurs, liés à notre sujet de recherche. En ouverture du chapitre II, nous établirons la composition interdisciplinaire de notre cadre théorique.

Dans le but de centrer notre recherche sur la participation citoyenne, nous clarifierons d'abord le modèle de la démocratie vue par Bernard Crick; de son fondement à sa pratique dans nos sociétés contemporaines. Puis nous clarifierons notre position quant à la démocratie délibérative et participative. Il s'agira de définir ces deux modèles démocratiques pour ensuite cerner les tensions entre ces deux paradigmes (Cohen et Fung, 2004). Les perspectives de plusieurs auteurs viendront baliser ces

deux paradigmes qui, malgré leurs nombreux supposés communs, se distinguent par leur finalité (Blondiaux, 2008).

Dans le second volet du deuxième chapitre, orienté vers le concept de la mobilisation citoyenne par les technologies, celui-ci s'appuiera sur certains courants théoriques issus de la sociologie des usages et de l'anthropologie des sciences et des techniques. En recourant à des concepts découlant de la théorie de l'acteur-réseau, telle la notion de « collectifs hybrides », cela nous permettra de situer les dispositifs technologiques et de définir le rôle du citoyen dans un rapport humain/machine. Ce dernier volet de notre cadre théorique cherche également à valider la possible consolidation de liens technologiques dans les modèles démocratiques alternatifs, telle la participation citoyenne. Nous nous appuierons sur l'ouvrage *Le nouvel esprit de la démocratie* de Loïc Blondiaux et *La démocratie Internet* de Dominique Cardon comme perspective théorique.

Le chapitre III présentera la stratégie méthodologique. Il portera sur l'étude d'un cas de participation citoyenne à travers les réseaux socionumériques à l'échelle municipale : le projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest. Nous utiliserons une approche de méthodologie mixte, pour ainsi en dégager une vision d'ensemble chiffré, mais surtout pour y travailler une interprétation de sens via la méthode qualitative d'analyse de contenu et celle de la théorisation ancrée.

Le chapitre IV présentera les résultats de notre recherche par l'entremise de notre grille d'analyse. Ce chapitre clef, dans l'interprétation des données recueillies, permettra de dégager un sens à notre objet observé. Finalement, au chapitre V, nous chercherons à valider ou invalider notre hypothèse de départ et par le fait même,

répondrons à notre question de recherche. Ce dernier chapitre nous offrira la possibilité d'ajouter une interprétation critique à notre objet d'étude.

CHAPITRE II

Cadre théorique, concepts et modèle d'analyse

Pour mener à bien notre recherche, nous établirons notre cadre théorique à partir de concepts issus de diverses disciplines (philosophie politique, sciences juridiques, sociologie des usages, approches des réseaux socionumériques). Ces concepts seront structurés autour de notre objet de recherche qu'est le paradigme de la participation citoyenne (Blondiaux et Fourniau, 2011). Les deux concepts centraux qui soutiennent la base réflexive à notre problématique sont : les modèles de pratique démocratique alternative, telles la démocratie participative et délibérative, et la mobilisation citoyenne ayant recours aux moyens technologiques.

2.1 La démocratie avant la participation citoyenne

La participation citoyenne est un paradigme, qui dans le cas de notre recherche est placé dans un contexte élargi, soit celui de la démocratie alternative. Celle-ci relève d'un concept encore plus grand et fondateur : la démocratie. Ainsi, avant même de s'attarder à la participation citoyenne, il est nécessaire de porter notre regard sur ce qui constitue son fondement, c'est-à-dire l'essence même de la démocratie en Occident.

Dans le paradigme de la participation citoyenne, celui-ci inclut inévitablement l'idée d'échange, de discussions et de prise de décisions par les citoyens. Cet exercice est une pratique démocratique, car elle donne la parole au peuple. Toutefois, la démocratie est un terme aux multiples facettes. Un terme que les philosophes de

l'Antiquité nommaient « essentiellement un concept contestable » (Crick, 2002, p.1). Un concept aux définitions variables, de par sa géométrie variable selon sa position sociale, morale, juridique ou politique.

En nous appuyant sur l'essai *Democracy, A Very Short Introduction* de Bernard Crick, nous irons voir l'origine du concept de la démocratie, ainsi que son évolution à travers le temps et les sociétés, en plus des penseurs s'étant penchés sur le sujet. Il sera intéressant d'observer le changement terminologique de ce fondement sur lequel repose notre système politique moderne.

2.1.1 Définition de la démocratie

L'étymologie du mot démocratie est constituée de « dêmos » pour peuple et de « kratos » pour puissance ou souveraineté (Perspective monde, en ligne, s.d.). La démocratie, c'est un régime politique qui repose sur le principe que c'est le gouvernement de tous. Le pouvoir du peuple ou plus concrètement « l'ensemble des citoyens statuant majoritairement » (Le Pourhiet, 2011, p.454). Toutefois, nous devons rappeler que l'utilisation du mot peuple, bien qu'il semble inclusif dans la définition, peut être restrictive selon le moment dans l'Histoire auquel nous faisons référence. Pensons ici seulement au droit de vote des femmes, rendu possible bien après la conceptualisation théorique de la démocratie.

Déjà sous les règnes grec et romain, la terminologie de démocratie ne faisait pas consensus. Pour Platon, l'utilisation du concept de la démocratie plaçait la doxa (l'opinion) au-devant de la philosophie, c'est-à-dire la connaissance (Crick, 2002, p.1). La démocratie a subi une évolution constante de son paradigme; selon la société, la

vision politique et l'angle juridique qu'on a bien voulu lui donner. Ces divergences définitionnelles menèrent sur une précision des pratiques démocratiques. C'est ainsi que furent instaurés d'autres termes complémentaires à la formation d'un gouvernement.

Voyant les difficultés qu'apportait la pratique de la démocratie, Aristote soumit trois formes de gouvernement : la monarchie, qui ouvrait la porte à la tyrannie selon les gens aux pouvoirs, l'aristocratie, qui elle pouvait dégénérer en oligarchie (la force des plus forts) et la ploutocratie (la force des riches) (Ibid, p.21). En fait, Aristote cherchait la formule conceptuelle à la formation d'un gouvernement, qui aurait inclus une forme de démocratie, en évitant de tomber dans l'anarchie. La notion de l'éducation du peuple questionnait la validité d'une réelle pratique démocratique. « a state needed an educated elite who possessed (...) a kind of practical wisdom that was a mixture of education and experience" (Crick, 2002, p.21).

2.1.2 L'évolution de la démocratie

Bernard Crick dans son essai sur la démocratie fait usage de l'Histoire pour y noter les changements opérés dans l'application d'un gouvernement ou d'une société en quête de démocratie. « De l'Antiquité grecque jusqu'au XIX^e siècle, seul un régime que nous appelons aujourd'hui démocratie directe, où les lois sont débattues et votées par l'assemblée (*ekklèsia*) des citoyens, pouvait être qualifié de démocratique » (Gaxie, en ligne, 2016).

Le défi réel pour les sociétés en quête de démocratie, était de trouver une façon de rendre démocratiques leurs institutions, sans toutefois y perdre la pratique de la

gouvernance sur les citoyens. Crick revient sur les écrits de Rousseau, Tocqueville, Jefferson, Lincoln et Locke pour illustrer de quelle façon la démocratie s'est modifiée ou s'est habilement conformée aux sociétés dans lesquelles elle a été mise en pratique.

Lors de l'écriture de la Déclaration de l'Indépendance, Thomas Jefferson, inspiré du « life, liberty and estate » de Locke arrive avec la formulation : « life, liberty and the pursuit of happiness » (Crick, 2002, p.50). Dans son modèle de démocratie, Jefferson s'en remet au « common man ». Cet homme capable de travailler de ses propres mains sa terre et lire des textes de loi pour défendre sa liberté : « The common man had a common sense » (Ibid.). En fait, Jefferson mise sur cet état de "common man » pour définir ce que devrait être un citoyen sous une gouvernance démocratique.

(...) that each of us, within himself a common reason and a moral sensibility, general will or conscience (...) and if we exercise it with humble simplicity, straightforwardly without fashionable or learned artifice, without selfishness but with empathy, we will reach conclusions very similar to those of our neighbours and fellow countrymen (Ibid, p.50).

En France, Rousseau reformule l'idée que la citoyenneté se définit par l'éducation et la propriété. Il invite plutôt le citoyen à trouver sa nature profonde. Pour cela, il revoit le point de vue concernant l'éducation pour lui donner un sens plus personnel et sensible et non pas axé sur les connaissances (Ibid, p.54). Quant à Alexis de Tocqueville, fort de plusieurs écrits sur le sujet de la démocratie, un des aspects de sa réflexion qui nous intéresse particulièrement est le rapport qu'il établit entre liberté et démocratie. Tocqueville a les yeux tournés vers l'Amérique quand il s'interroge sur la démocratie en France. Ainsi, en définissant la démocratie à son sens le plus simple et premier, c'est-à-dire le pouvoir à la majorité, cela lui permet d'aborder le thème

d'augmentation des égalités dans les conditions sociales : « Democracies may or may not encourage freedom of expression and individual choice in political action » (Ibid, p.63). Il croit que celles-ci peuvent ouvrir un espace plus grand à la liberté. À l'image de Rousseau, Tocqueville croit également en un citoyen qui a la capacité morale et les connaissances nécessaires pour interagir en société, seulement par le truchement de la liberté, il fait le souhait que ces échanges entre citoyens le soient entre personnes d'égal à égal : « (...) democracy can be lived with to advantage if the right balance can be struck between democratic majoritarianism and liberty » (Ibid, p.67).

Aujourd'hui, la formulation contemporaine de la démocratie dans les pays de l'Occident a pris la forme de la représentativité. L'idée de la représentation a été intégrée au concept de la démocratie, à défaut de lui être opposée. Ce qui résulte en deux familles distinctes, mais qui cohabitent de près; soit la démocratie directe et la démocratie indirecte. Anne-Marie Le Pourhiet résume bien cette abnégation du fondement initial : « Sans doute s'agit-il d'une évolution terminologique considérable puisque l'on est arrivé à ranger dans la démocratie la notion de représentation que l'on considérait initialement comme sa négation » (Le Pourhiet, 2011, p.456).

« La désignation des gouvernants par l'élection, en réservant le pouvoir à « quelques-uns » et non « à tous », était considérée comme un procédé aristocratique. Progressivement, le gouvernement représentatif (c'est-à-dire le gouvernement exercé par les représentants du « peuple », élus par les citoyens) va être reconnu comme une forme particulière, puis comme la seule forme de démocratie » (Gaxie, en ligne, 2016). En terme de gouvernance politique, Dominique Schnapper qualifie cette forme d'élection de « janus » (Dieu romain à deux têtes, une tournée vers l'avenir et une vers le passé) (Reverso, en ligne, s.d.). C'est l'idée d'un lien entre la

procédure électorale et celle du consentement. Celui aristocratique, amenant le citoyen à sélectionner des supérieurs, et celui démocratique qui accordent aux citoyens un choix dans le processus de sélection (Le Pourhiet, 2011, p.457).

L'idée d'un bon gouvernement démocratique au dire de Crick, se doit de l'être au-delà de sa définition légale. Un bon gouvernement doit s'assurer de la liberté individuelle, de l'économie, de l'environnement, des enjeux sociaux et d'un accès au droit de parole de ses citoyens, tant bien même que cela ne soit que sous forme de démocratie représentative (Crick, 2002, p.92). Cette idée de bonne gouvernance l'est d'autant plus aujourd'hui dans nos démocraties modernes, car l'accessibilité à l'opinion publique facilite une participation plus directe de la part du citoyen envers ses élus (Ibid, p.99).

2.1.3 La démocratie contemporaine

La démocratie représentative a su prendre le dessus sur le sens premier de la démocratie directe. Elle a su l'inclure dans sa pratique de gouvernance. Toutefois, il existe toujours des tentatives de pratique de démocratie directe, telle que théorisée par Aristote. En fait, notre époque est marquée par l'utilisation du terme démocratie abondamment adjectivée (Le Pourhiet, 2011, p.458). On voit l'apparition de la démocratie sociale, participative, environnementale, culturelle et même de la e-démocratie, pour ne nommer que ceux-là. Toutes ces reformulations sous le concept de la démocratie « visent soit des procédures de discussion et de participation publiques des individus et groupes à toutes sortes de débats, soit la présence de certaines catégories (...) de citoyens dans des instances publiques » (Ibid, p.458).

La pratique d'une démocratie directe par les citoyens amène le même enjeu partout où il a été discuté : celui de la connaissance. Que ce soit sous la forme de l'éducation institutionnelle, du savoir personnel ou l'accès à la libre information, la connaissance est constamment au centre du débat lorsqu'il s'agit d'augmenter la participation du citoyen à la pratique démocratique. Crick fait référence à un savoir « pratique » des institutions qui situerait et guiderait le citoyen dans ses intentions et ses actions (Crick, 2002, p.106). L'auteur propose d'instaurer aux écoles, l'apprentissage de la pratique démocratique, incluant ainsi l'ensemble des valeurs et des responsabilités du citoyen envers la société. Plus précisément, Crick parle d'une « effective education for citizenship and practices of participation » (Ibid, p.113).

À ces solutions soulevées par Bernard Crick pour une pratique plus étendue de la démocratie directe, il reste des critiques sur leurs résultats. Bien que le citoyen s'enrichisse de connaissances aiguillant son sens critique, ce dernier fait face à l'appareil gouvernemental plus fort que lui dans le principe décisionnel. Rousseau résume habilement cette situation de domination : « À prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais vraiment existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné » (Rousseau dans Le Pourhiet, 2011, p.455).

Pour pallier à ce que Rousseau nomme l'ordre naturel du grand nombre sur le petit, nous retournerons à Crick, qui comme Blondiaux, fait état d'une démocratie participative réussie quand celle-ci est pratiquée dans un environnement plus petit : « within sub-groups and localities wherever possible and as far as possible participative democracy should be practised » (Crick, 2002, p.120). Ce désir de démocratie directe sous forme locale est également un aspect de notre objet de

recherche. Il restera tout de même à nous questionner pour savoir si cette forme de démocratie directe locale ne s'est pas laissé entacher par la gouvernance d'une démocratie représentative.

2.2 Démocratie alternative

Maintenant que nous avons posé les assises des fondements de la démocratie dans son sens le plus large, nous pouvons cerner certains aspects de celle-ci. En réponse à une démocratie représentative, trop limitative à la parole du citoyen, des visions parallèles tentent de redéfinir cette forme de pratique démocratique. En réponse à une démocratie indirecte, différents modèles issus d'une démocratie alternative ont vu le jour. C'est par le regard de ces modèles que nous observerons la démocratie participative et la démocratie délibérative.

Pour débiter, il importe de définir les concepts à la base de notre cadre théorique. C'est d'abord par un retour aux origines définitionnelles provenant de la philosophie politique que nous poserons les assises à notre recherche. Plus précisément, c'est par la lunette des sciences juridiques que nous travaillerons le socle des fondements de deux modèles de démocratie alternatifs. Nous observerons plus en détail ce qui caractérise les fondements de la démocratie délibérative et de la démocratie participative. Bien que notre objet de recherche soit la participation citoyenne, il est nécessaire de nuancer d'abord les origines d'ordre définitionnel de ces deux concepts.

Inscrits dans le questionnement de la démocratie représentative, les modèles délibératifs et participatifs sont des idées constituant un pan de la *radical democracy* (Cohen et Fung, 2004). Leur définition est essentielle, car certains auteurs ont

tendance à les traiter de façon équivalente, comme étant des possibilités de même acabit dans la révision du pouvoir citoyen. À la base, la démocratie délibérative et la démocratie participative ont des à priori similaires. C'est à posteriori que les deux paradigmes font route à part.

2.2.1 Le modèle de la démocratie délibérative

À l'intérieur du mot « délibération », il y a l'action de délibérer, qui selon le dictionnaire Larousse fait état de « discuter à l'intérieur d'un groupe (...) en vue d'une décision » (Larousse, 2007). D'origine latine, *deliberare* signifie « réfléchir mûrement, discuter sur un sujet et prendre une décision » (CNRTL, en ligne, s.d.). Son infinitif présent est *delibero*, dont la signification est « soupeser » et *librare* pour « peser » (<http://www.dicocitations.com/definition>, s.d.).

Avant de poursuivre, notons qu'il existe une nuance d'ordre linguistique dans l'utilisation du terme démocratie délibérative. Délibération en français et son penchant anglophone *deliberative* sont utilisés dans des conditions différentes. Jane Mansbridge fait état de cette différenciation :

(...) d'un côté, les conceptions « classiques » de la *démocratie délibérative*, rattachées à la philosophie européenne et qui fondent la légitimité en démocratie sur la raison et le bien commun, et les conceptions « néo-pluralistes » de la *délibération démocratique*, associées pour leur part à la science politique américaine, qui promeuvent la délibération sans en faire une source exclusive de légitimité, en se contentant de pointer certains de ses avantages sociaux, moraux ou épistémiques. (Mansbridge dans Girard, 2013, p.3)

Bien que dans les deux langues le terme fasse référence à la prise de décision, les Anglo-saxons font une plus grande place à la notion sociale. D'ailleurs, ce modèle est plus présent dans les théories politiques anglaise et américaine. À cet effet, le concept de *deliberative democracy* est devenu « un paradigme dominant dans la théorie politique anglo-saxonne » (Syntomer et Talpin, 2011, p.5).

L'idée de démocratie délibérative sous forme de paradigme est plus contemporaine. Ses fondements proviennent du concept rousseauiste de volonté populaire (Ibid.). Avant d'être moult fois théorisé, ce modèle de pensée, associé à la famille de la *radical democracy*, a repris forme sous les idées de Jürgen Habermas. Ses *Notes Programmatiques pour fonder en raison une Éthique de la discussion* ont amené plusieurs auteurs à se pencher sur la question. Parmi les plus connus, John Rawls, qui par le champ disciplinaire de la justice partage cette idée commune qu'une *deliberative democracy* « rests on argumentation, not only in the sense that it proceeds by argument, but also in the sense that it must be justified by argument » (Elster, 1998, p.9).

La démocratie délibérative est à la recherche d'un consensus, qui lui, est le fruit d'un argumentaire raisonné. Chapeauté par le concept habermassien d'espace public, qui s'intéresse à la dimension de la politique d'une société civile différenciée de l'État et du marché (Syntomer et Talpin, 2011), « la démocratie délibérative insiste sur la qualité des discussions (argumentation, universalisation, ouverture aux citoyens, transparence des débats) en amont et en aval de la décision publique » (irg, en ligne, 2009).

Celui qui est au cœur du processus de délibération c'est le citoyen. Réunis dans un but commun, ces citoyens unissent leurs voix pour arriver à une décision raisonnée et collective, en dehors du terrain de l'opposition (Syntomer et Talpin, 2011) et ceci après avoir soupesé « relevant facts from multiple points of view » (Deliberative Democracy Consortium, en ligne, 2006). La démocratie délibérative, comme forme de *radical democracy*, vient remettre en question la démocratie représentative comme celle constituant le régime en place. Le modèle délibératif offre la possibilité d'une « démocratie comme forme de société » (Rosanvallon, 2011, p.336).

Le concept délibératif trouve beaucoup d'adeptes quand vient le temps d'augmenter la présence du citoyen dans le processus décisionnel. Cette plus grande inclusion de la population n'est pas nouvelle, elle était souhaitée déjà par John Dewey. Bien qu'il résiste à la tentation d'un « révisionnisme » de la démocratie, ce dernier dans ses travaux, cherche la participation du citoyen dans une construction du savoir (Zask, 2001). La forme délibérative, telle que revue par Habermas, se rapproche de cet idéal.

Toutefois, la vision de l'espace public d'Habermas n'échappe pas aux critiques. Nancy Fraser voit dans ce concept une forme de domination du discours, qui sous la forme délibérative persiste « to the operate advantage of dominant groups and to the disadvantage of subordinates » (Fraser, 1990, p.66). Pour contrer cette forme de domination, Fraser propose une multiplication des espaces publics, contrairement à Habermas, qui le conçoit comme suit :

The assumption that the proliferation of a multiplicity of competing publics is necessarily a step away from, rather than toward, greater democracy, and that a single, comprehensive public sphere is always preferable to a nexus of multiple publics. (Ibid, p.62)

Parmi d'autres critiques théoriques à l'égard du modèle d'Habermas, celle plus radicale de Chantal Mouffe est d'ordre similaire; sa vision du débat citoyen est plurielle. L'auteure s'en prend à l'idée même du consensus propre à la délibération. Elle voit mal l'apport d'une démocratie délibérative sans les dissensions nécessaires à la création d'une unité collective. Alors que Fraser fait état de *subaltern counterpublics* (ibid.), Mouffe met plutôt de l'avant une dimension agonistique de la démocratie « qui repose sur la reconnaissance du caractère irréductible du conflit des identités et renonce définitivement à la possibilité de les dépasser. » (Blondiaux, 2008, p.131). Pour Mouffe, l'objectif n'est pas d'éviter le conflit, mais au contraire de l'assumer.

Ce qu'elle nomme « le pluralisme agonistique » désigne un type de culture politique, dans lequel les formes d'interaction et de pouvoir sont compatibles avec les valeurs démocratiques et où les conflits interviennent entre « adversaires » plutôt qu'entre « ennemis ». (...) Le citoyen de Mouffe est caractérisé par une subjectivité plurielle. (Dalhgren, 2003, p.301)

Mouffe voit mal l'apport du citoyen dans une démocratie délibérative, quand le modèle laisse de côté « ce qu'on peut désigner comme des passions » (Mouffe, 2004, p.186). L'auteure ajoute « qu'on ne peut comprendre la politique démocratique si on ne prend pas en compte le rôle qu'elles jouent dans la formation des identités collectives » (ibid.).

Une autre critique récurrente sur la démocratie délibérative est formulée à l'égard de l'espace public dans lequel a lieu le processus de délibération en regard aux citoyens participants. Les citoyens qui collaborent à un exercice de démocratie délibérative font preuve d'une certaine homogénéité sociale. Pierre Bourdieu formulé cette critique à l'égard du paradigme délibératif : « (Bourdieu) avance que la situation

sociale des locuteurs et les relations de pouvoir dans lesquels ils sont pris influent sur la délibération » (Syntomer et Talpin, 2011, p.8). Lynn M. Sanders (1997) croit elle aussi que l'idéal délibératif nécessite des participants pouvant délibérer avec une égalité de la prise de parole. Cette rhétorique des discours dominants sur les groupes dominés (Blondiaux, 2007), ici à l'intérieur d'un groupe de citoyens pratiquant le modèle délibératif, n'est pas sans rappeler les critiques foucaaldiennes : « La domination, c'est une structure globale de pouvoir dont on peut trouver parfois les significations et les conséquences jusque dans la trame la plus ténue de la société » (Foucault, 2001, p.1062).

Le paradigme de la démocratie délibérative d'aujourd'hui est lui-même un modèle pluraliste. Les critiques les plus importantes sont adressées au modèle délibératif lorsque celui-ci est trop proche de sa conception habermassienne. Il existe des modèles délibératifs, dont l'espace public est pluriel et qui mettent l'emphasis sur la discussion citoyenne comme moyen d'expression avant d'être un moyen d'argumentation : « La délibération est alors perçue comme un pivot de la constitution des publics, moralement et fonctionnellement vital pour la vie démocratique » (Dalhgren, 2003, p.291).

2.2.2 Le modèle de démocratie participative

Selon le dictionnaire Larousse, le verbe participer fait référence à « prendre part à une action » (Larousse, 2007). Quant au mot participation, son origine fait état d'une implication au dialogue. En latin, *participatio* souligne que la participation signifie également « la connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire, et la part que nous y avons eues » (CNRTL, en ligne, s.d.). Le dictionnaire de l'ENAP, quant à lui, définit

l'entité du terme « participation citoyenne » comme « (l')action de participer à quelque chose, part prise à quelque chose et association des citoyens au pouvoir. » (André, en ligne, 2012). Notons qu'il existe également une définition institutionnelle de la participation citoyenne, définie légalement par la loi de 2002 sur la démocratie de proximité (Rosanvallon, 2011).

Dans le cadre de notre recherche, nous privilégierions le terme de participation citoyenne. Toutefois, dans le but de définir adéquatement ce paradigme, nous définirons d'abord le terme démocratie participative. Les deux appellations seront pour notre recherche, traitées comme des modèles équivalents.

Avant d'être récupérée par la famille de la *radical democracy*, la démocratie participative avait pris racine d'abord aux États-Unis. Selon Pierre Rosanvallon (2011), l'expression *participatory democracy* serait l'apport d'un groupe de militant de l'Université du Michigan nommé *John Dewey Society* (en l'honneur du philosophe du même nom). C'est à partir de 1960 que les premières expériences participatives voient le jour. Sous forme de *neighborhood government* ou de *community organization*, les quartiers plus pauvres des États-Unis expérimentent une autre forme de démocratie à un niveau local (André, en ligne, 2012). Ces efforts participatifs vont finir par être théorisés, entre autres par Pateman, MacPherson et Baker (Rui, en ligne, 2013), pour cheminer vers le modèle de démocratie participative. C'est par la définition proposée par Sandrine Rui que nous posons notre regard sur la démocratie participative :

Utilisée au sens large, la notion de démocratie participative retient d'une part que l'offre de participation s'adresse à des individus et des groupes sociaux sans statut ni mandat pour prendre part de façon conventionnelle aux processus décisionnels et qui n'ont d'ordinaire d'autres moyens de peser sur ces processus que le vote, le recours en justice et la mobilisation collective. (Ibid.)

Notre terrain de recherche implique le citoyen dans une démarche participative de la ville, il se produit donc dans les paramètres d'un cadre institutionnel. Cette donne ajoute une couche théorique supplémentaire au paradigme. Nous faisons ici référence à la vision de Benjamin Barber sur la définition forte et la définition faible de la pratique démocratique. « Une définition faible est une définition essentiellement institutionnelle » alors qu'une définition forte de la démocratie participative se situe au-delà de l'organisation des pouvoirs, c'est « un principe de communion : une communion entre l'État et la société » (Rosanvallon, 2011, p.340).

Bien que nous utilisions les termes démocratie participative et participation citoyenne de façon équivalente, comme mentionné plus haut, nous voulons tout de même nuancer notre choix. Les deux modèles aspirent aux mêmes résultantes, toutefois, notre utilisation du terme normatif valorisant une participation dite citoyenne reflète davantage notre angle de recherche, qui place le citoyen au cœur de notre cadre théorique. Sous cette appellation, l'aspect institutionnel fait place à la société, qui elle, doit devenir participative « afin d'encourager la formation d'une citoyenneté active capable d'être mobilisée de façon soutenue dans les processus de gouvernement. » (Rui, en ligne, 2013). À cet effet, Carole Pateman voit dans l'action de participer un geste vertueux : « *(the) participation develops and fosters the very qualities necessary for it ; the more individuals participate the better able they become to do so* » (Pateman, 1976, p. 42).

Cet emballement pour une participation citoyenne n'est pas sans risque. Les théories entourant la participation citoyenne ont leur part de critiques. Dans un premier temps, il y a l'aspect géographie de proximité, tel que développé par Dewey dans une perspective de savoir d'usage (Sintomer, 2008), repris et revu par Blondiaux concernant l'aspect (trop) local de la participation citoyenne. Ce dernier fait état de ce désir de proximité directe entre le citoyen et les enjeux de quartier, qui créent des mini-sphères publiques d'engagement. Celles-ci peuvent entrer en compétition entre elles et s'ouvrir sur une compétition autour des quartiers les plus mobilisés. Blondiaux dira à ce sujet que « Cet enfermement dans la proximité constitue en fait la contrepartie presque inéluctable de la mise en place de micro-espaces de participation. » (Blondiaux, 2001, p.50).

Dans une mouvance parallèle, Joseph Schumpeter voit aussi les limites de la participation citoyenne dans sa forme locale, mais celui-ci le formule de façon plus virulente. Il considère que l'implication du citoyen dans la sphère publique ne peut dépasser son quotidien, voire les affaires locales. Sintomer résume l'idée ainsi :

(...) dès que l'on quitte le proche pour des questions plus globales, il serait ridicule de compter sur lui. C'est pourquoi les citoyens, qui sont généralement raisonnables dans (...) (ce) qui les concernent directement en tant qu'usagers, perdent tout sens pratique dès qu'il s'agit de questions générales. (Sintomer, 2008, p.118)

Schumpeter laisse présager que l'intérêt du citoyen est limité dans sa pratique démocratique. Les nombreux soulèvements populaires pour l'environnement, la paix ou même la cause étudiante nous font dire le contraire. De plus, la vision de Schumpeter, placée dans une perspective socionumérique, perd de sa pertinence alors que le citoyen peut passer du local au global en quelques clics. En fait, les

citoyens présents sur Internet deviennent eux-mêmes des canaux de diffusion. Avec l'apport des technologies numériques, ils construisent leur autonomie, individuelle et collective, que Castells nomme *mass self-communication* (Castells, 2012).

Cette possibilité technologique répond au détracteur qui voit le citoyen à court de ressources face à une institutionnalisation de la démocratie. Toutefois, nous devons nuancer cet engouement, car encore ici, il se trouve des critiques sur la participation active du citoyen dans les médias numériques. Les gens par leurs interactions sur le Web ont le sentiment de faire une action, de faire la différence. Aux yeux de Slavoj Žižek ces actions sont trompeuses. Il considère cette fausse activité comme étant de « l'Interpassivity » (Dean, 2008, p.109). Dans la même foulée, Jodie Dean reprend Žižek, pour qualifier l'état dans lequel se trouve le citoyen du numérique comme étant une *Fantasy of Participation* (Ibid.). Une vision fétichiste de la technologie, qui est d'ordre politique, car celle-ci : « (is) enabling us to go about the rest of our lives relieved of the guilt that we might not be doing our part and secure in the belief that we are after all informed, engaged citizens » (Ibid, p.111).

Nous observons donc l'existence de plusieurs courants théoriques qui tentent de cadrer l'apport des médias numériques dans l'univers politique. La participation citoyenne en relation avec cette nouvelle donne technologique prend tout son sens lorsque le citoyen est au cœur du processus communicationnel.

2.2.3 Tension et union entre délibération et participation

Les définitions des termes démocratie délibérative et participative maintenant complétées, nous pouvons nous pencher sur leur rapport d'association et de

différenciation. Les deux paradigmes s'inscrivent sous une forme de *radical-democratic ideas* tel que présenté par Cohen et Fung (2004). Ces modèles, en guise de réponses à la démocratie représentative existante « reflects a combination of skepticism about the regulatory capacities of national governments and concerns about the capacity of conventional democracies to engage the energies of ordinary citizens » (Ibid, p.23). Les deux paradigmes, délibératif et participatif, offrent une voie alternative dans la prise de parole du citoyen au sein de débats sociétaux.

Toutefois, les deux paradigmes ont leurs particularités, qui font d'eux des modèles distincts. Sans pour autant les présenter de façon réductrice, en admettant que l'un s'adresse davantage à la dimension quantitative (participation), alors que le second s'adresse davantage à la dimension qualitative (délibération), il est nécessaire d'en discerner les nuances. Nous verrons qu'outre les dissemblances existantes entre ces deux paradigmes, il existe une possibilité de tension unificatrice, qui semble s'ouvrir sur une perspective de « délibération participative » (Fung, Wright, dans Marie-Hélène Bacqué, 2005).

Selon les auteurs et les visions théoriques propres à la délibération et la participation, nous dénotons chez plusieurs, le constat d'une différenciation. Certains y voient un écart difficilement conciliable : « participation and deliberation are distinct ideas, and may even pull in opposite direction » (Ackerman et Fishkin dans Cohen et Fung, 2004, p.27). Notre point de vue, plus modéré, s'apparente à la vision de Blondiaux. Ce dernier identifie d'abord la genèse commune sur laquelle reposent ces deux paradigmes de démocratie alternative : le constat que la politique représentative est distante du citoyen ordinaire. C'est dans leurs finalités que les modèles démocratiques participatif et délibératif diffèrent et que leur union est plus difficile.

Les premières recherchent la formation de communautés citoyennes actives, mettent l'accent sur l'engagement et la politisation des participants. Les secondes visent à mieux fonder la décision politique en liant cette dernière à un processus d'argumentation rationnelle impliquant des points de vue contradictoires (Blondiaux, 2008, p.44).

Joshua Cohen et Archon Fung abondent dans le sens de Blondiaux. Bien que la délibération et la participation cohabitent dans le giron de la *radical democracy*, elles proviennent de traditions différentes « and address distinct failures of competitive representation » (Cohen et Fung, 2004, p.24). Ces mêmes auteurs identifient des tensions à chacun des modèles, qui se résument ainsi :

More fundamentally, social complexity and scale limit the extent to which modern polities can be both deliberative and participatory. Deliberation depends on participants with sufficient knowledge and interest about the substantive issues under consideration. But on any issue, the number of individuals with such knowledge and interest is bound to be small (relative to the size of the polity), and so the quality of deliberation declines with the scope of participation (Ibid, p.27).

Le regard critique de Cohen et Fung s'inscrit en continuité avec l'idée d'une différenciation empirique (qualitative et quantitative) entre les deux paradigmes. La complexité d'unification entre ces deux modèles démocratique réside ici. Il faut d'une part réussir à transposer le désir habermassien, soit un citoyen informé pour une joute argumentative, avec la vision rousseauiste qui encourage un élargissement d'une population active à prendre part aux décisions.

Malgré la complexité de l'unification, Cohen et Fung cherchent des pistes de réflexion. Ils considèrent que pour arriver à conjuguer la délibération et la participation, le changement doit s'opérer à travers un cadre institutionnel. Une vision qui rejoint celle

de Dewey, qui croit lui aussi à la nécessité d'apporter des modifications internes au fonctionnement de l'administration et à son rapport avec le citoyen (Syntomer, 2008).

S'en remettre aux institutions est un postulat qui n'est pas sans risque. Parmi ceux évoqués par Blondiaux, on retrouve l'institutionnalisation du processus de participation ou la présence forte d'une technocratie. Ce risque, en plus de ne servir qu'à « favoriser l'acceptabilité sociale des projets », peut également consolider les inégalités sociales (Blondiaux et Fourniau, 2011, p.29). Bien que nous prenions nos distances à propos d'une unification des deux paradigmes proposée par Cohen et Fung, via un cadre institutionnel, les auteurs font état de la notion de tension entre les deux modèles.

La notion de tension revient à plusieurs reprises, quand il est question d'unifier les paradigmes du délibératif et du participatif. Une tension qui délaisse la rationalité des échanges du modèle délibératif, pour une démarche communicationnelle plus subjective. Greffet et Wojcik résumant ce changement sous tension ainsi :

La variété des dispositifs sociotechniques et des usages et pratiques auxquels ils donnent lieu a, en effet, conduit progressivement à nuancer, voire à abandonner le modèle de délibération d'inspiration habermassienne, au profit d'études révélant les tensions parfois contradictoires qui structurent le déroulement des échanges en lignes (Greffet et Wojcik, 2008, p.21).

Notre observation se pose sur l'importance de cette tension, entre les deux modèles, et voir naître l'apparition d'une formule hybride de « délibération participative » (Sintomer et Talpin, 2011). Contrairement à Cohen et Fung, qui voient une tension réussir par un changement d'ordre institutionnel, notre regard se tourne plutôt vers

la technologie. Le citoyen est dorénavant (in)formé en partie par le Web. Devant les médias de masse, il devient lui-même, grâce aux technologies, un *mass self-communication*. L'ensemble des médias numériques transforme la forme définitionnelle de l'espace public et par le fait même l'argumentaire citoyenne.

Notre postulat est soutenu par des auteurs tels que Dalhgren, Cardon, Rosanvallon, Neveu, qui s'intéressent tous à ces « nouvelles formes de culture citoyenne » (Jouët et Riefflet, 2013, p.14). À leurs yeux, la tension entre les modèles délibératif et participatif est donc possible via la mutation de l'espace public en une pluralité de mini-sphères publiques, celles-ci en mouvance perpétuelle dans de nouvelles pratiques numériques de sociabilité « ordinaires » (Wojcik, 2009, p.14). La possibilité d'une « délibération participative » prend racine par un retour à l'opinion publique citoyenne, comme Cooley la conçoit; une « figure de médiation assurant, par la communication, le passage entre les groupes primaires et leurs idéaux d'une part et les institutions sociales, notamment politiques, d'autres parts » (Chaniel, 2003, p.276).

Les modèles de démocratie délibérative et participative sont deux paradigmes qui ont leur autonomie conceptuelle. Cohen et Fung, en travaillant une tension entre les deux modèles, ont cherché à répondre aux critiques qui les opposent. En gardant cette idée de tension, mais transposée ailleurs que dans un cadre institutionnel, notre approche considère la dimension d'interaction dans cette sphère sociocommunicationnelle. C'est là que réside la tension : « Il convient alors de réfléchir aux moyens de faire vivre et d'organiser cette interaction, aujourd'hui en tension entre le flou de l'opinion et le corset de certaines institutions trop limitées. » (Rosanvallon, 2011, p.340).

Pour maintenir cette tension, nous observerons les possibles points d'arrimages existant à travers la mobilisation socionumérique et un cadre théorique appartenant à la sociologie des usages. L'existence d'un modèle de « délibération participatif » passe par la discussion entre citoyens sur Internet et celle-ci est « inséré dans les cadres culturels généraux qui modèlent les univers quotidiens des citoyens – et interagit avec ceux-ci » (Dahlgren, 2003, p.308).

2.3 La sociologie des usages

En complémentarité avec les paradigmes de démocratie délibérative et participative, celui de la sociologie des usages nous permettra d'observer le type de rapport développé entre la mobilisation citoyenne et les réseaux socionumériques. Par cet angle d'analyse, notre regard se posera, par le biais de différents courants, sur la socialisation de la technique.

Le modèle de la sociologie des usages présent aujourd'hui est le résultat d'une interdisciplinarité. La notion d'usage apparaît d'abord à travers les recherches anglo-saxonnes portant sur les « usages et gratifications ». Par celles-ci, on ne s'interroge plus sur « ce que les médias font aux individus, mais sur ce que les individus font des médias » (Jouët, 2000, p.493).

Ce qui nous intéresse dans la création de la sociologie des usages, c'est le développement du modèle, qui a été « alimenté par des perspectives théoriques qui globalement, ont eu pour trait commun de considérer comme essentiels les phénomènes d'individuation » (Granjon, 2004, p.1). Cette individuation renvoie aux études de Michel de Certeau, qui s'attardent à la capacité des individus à créer leur

autonomie (Proulx, 2005). La sociologie des usages est un champ pluriel de différents regards sociaux appliqués à nombreux modes d'usages. Dans notre cas, c'est l'axe de la socialisation de la technique qui sollicite notre réflexion. Celle-ci « s'interroge sur la relation entre l'innovation technique et les transformations de la société » (Jouët, 2000, p.496).

Il s'avère tout à fait à propos de transposer notre objet de recherche dans cette dimension théorique. Le citoyen dans le cadre d'une participation citoyenne est un individu qui fait usage de la technologie pour situer son individuation dans un échange de discours commun ou opposé. De ces échanges socionumériques peut naître une forme participative citoyenne construites qu'à partir d'échange « virtuel » (ou qui n'implique aucune présence physique dans un lieu précis).

2.3.1 Construction sociale des usages

Nous inspirant d'une sociologie critique des usages, notre modèle d'analyse permettra de poser un regard sur la situation de l'usage dans un contexte de pratiques sociales (Proulx, 2005). Plus précisément, avec la place grandissante d'Internet dans le quotidien, il y a création de « communautés d'utilisateurs » autour de dispositifs techniques communs (Ibid, 2005). C'est par la formation de ces communautés d'utilisateurs que se construit une possible mobilisation socionumérique, qui peut entre autres cheminer selon un modèle de participation citoyenne.

La notion d'appropriation vient se greffer de façon naturelle à la sociopolitique des usages. L'utilisateur passe d'un statut de consommateur passif à celui d'« acteur ». La notion d'appropriation prend une place importante, lorsque située dans un contexte

de ville intelligente, tel que souhaité par la ville de Montréal. C'est justement par l'appropriation des citoyens des nouvelles technologies, et par le fait même d'une participation plus accrue, que l'accès à une ville plus intelligente peut s'avérer possible. Dans le cas qui nous occupe, l'appropriation du citoyen dépend de son engagement participatif sur le site Internet www.saintcath.com. Ce dernier peut être observateur, ne répondre qu'à un sondage, émettre son opinion, interagir avec d'autres répondants et même partager des documents.

2.3.2 Théorie de l'acteur-réseau

La théorie de l'acteur-réseau offre la possibilité de mettre en relief le rapport humain/machine. Michel Callon et Bruno Latour considèrent que les processus d'innovation nous empêchent d'ignorer les non-humains. Comme le mentionne Bruno Latour : « on ne peut faire sans faire faire; et nos délégués sont massivement des non-humains » (Latour dans Callon et Ferrary, 2006, p.41). Cette approche correspond à celle proposée par Michel Callon : « On ne peut plus ignorer les non-humains (...) Pas une action qui ne le prenne comme relais, comme amplificateurs, qui s'en remettent à eux, qui ne leur délèguent une partie de nos réflexions et de nos comportements » (Ibid, p.41).

Notre regard sur la théorie de l'acteur-réseau sert d'assise à notre position théorique fondée sur l'agencement sociotechnique. Nous considérons important ce passage obligé par l'ANT, qui suggère d'explorer les relations entre humains et non-humains. Notre objet d'étude travaille davantage sur une mobilisation sociale possible par le recours aux moyens technologiques. Le modèle de participation citoyenne se construit de plus en plus par un passage, voire par la complémentarité entre la technologie et l'Homme. Nous sommes intéressés par la place du citoyen dans cette

relation, qui mène notre réflexion sur le terrain de cette possible « citoyenneté technologique » (Barry, 2001)

2.3.3 Agencement sociotechnique

Provenant de l'anthropologie des sciences et des techniques, l'agencement sociotechnique est un des concepts centraux de ce champ d'études. L'agencement se positionne en continuité avec la théorie de l'acteur-réseau et « il souligne le caractère composite de toute action et l'impossibilité de séparer, une bonne fois pour toutes, humains et techniques » (Callon, 2003, p.207).

La notion d'agencement tel que défini par Andrew Barry nous apparaît nécessaire dans le cadre de notre recherche. Premièrement, l'agencement est une notion plus riche que celle de dispositif, parce qu'elle engage l'idée d'action, alors que le terme dispositif est plus statique (Ibid.). Deuxièmement, c'est par le truchement de cette notion que nous abordons ce que Barry nomme la « citoyenneté technologique » (2001). Selon lui, nos sociétés démocratiques font naître une citoyenneté en reconstruction, elle-même issue de l'émergence d'un nouvel agencement sociotechnique : « A technological society is one which takes technical change to be the model for political invention » (Barry, 2001, p.2).

Cette formulation de « citoyenneté technologique » n'est pas un concept unique à Andrew Barry. D'autres auteurs abondent dans ce sens en cherchant également des balises sur lesquelles faire reposer cette « remodelisation » du citoyen. Il en va d'un cadre juridique dans le but de créer un environnement adéquat pour que puisse s'exercer la démocratie et les libertés : « On doit ainsi opérer une maîtrise sociale de

ces technologies. Cette maîtrise passe par un droit adapté préparant l'éclosion d'une cybercitoyenneté » (Bidegaray, 2010, p.74). Dans notre cas, le cadre dans lequel se pratique la participation citoyenne est balisé et surveillé par une instance politique d'ordre municipal.

2.3.4 Collectifs hybrides

La notion de communauté telle qu'énoncée par Michel Callon nous apparaît être la suite logique au modèle d'analyse précédent. Alors qu'Andrew Barry cherche à définir le « citoyen technologique », le modèle d'*hybrid community* poursuit dans le même sens. Chaque acteur peut reconfigurer ses besoins dans une perspective plus globale des services.

Aux changements apportés par l'acteur (citoyen), vient s'ajouter la technologie non humaine, qui transforme les relations en société, mais aussi sa composante. Au final, cela contribue à l'émergence de nouvelles identités et de nouveaux groupes sociaux. L'idée de Callon, c'est d'arriver à structurer ces extensions de nouvelles communautés. Il s'en remet aux technologies pour rallier ces « forces actives » :

They create coordination, they link existing actors and provoke the emergence of new ones who want to be taken into account. But technologies, or generally speaking: non humans, matter for another reason: they take part in the process of production of knowledge and know-how (Callon, 2004, p.7).

La configuration sociale hybride dont il est ici question en est une qui tente de « surmonter l'opposition entre action individuelle et collective » (Callon et Lawn, 1997, p.165). La division établie entre humain et non-humain, sujet et objet sont des

termes généraux souvent utilisés pour fournir une explication à la disparition d'une collectivité. Selon Callon et Lawn, l'idée d'une communauté est construite autour d'une hétérogénéité. Les acteurs d'une communauté « are both networks and points. They are both individuals and collectives » (Ibid, p.174).

2.4 Modèle d'analyse

En conclusion, nous présentons une articulation entre les deux paradigmes développés ci-haut. Cet assemblage, mis en forme dans un modèle conceptuel, nous sera utile lors de notre analyse.

Les liens de concordance entre les concepts de la démocratie délibérative/participative et la mobilisation citoyenne par la technologie partagent une même ligne directrice ayant le même dénominateur commun : le citoyen.

Ainsi, ce sont les citoyens qui prennent la parole dans une pluralité de mini-sphères publiques. Parmi les discours citoyens « publiés », certains viennent alimenter des modèles démocratiques alternatifs d'échanges, qui peuvent prendre la forme d'une « délibération participative ». Ceux-ci tentent de placer le citoyen au cœur des décisions et de l'action. Toutefois, pour que le citoyen passe d'une mini-sphère publique, souvent rattachée au Web, à une réelle participation, il importe de le mobiliser. Cette mobilisation citoyenne, ici grâce à la technologie, est le point d'attache entre les concepts. Le citoyen mobilisé à travers les RSN s'apparente de plus en plus à un citoyen technologique. L'humain et le non humain sont (ré)unis dans leurs actions. C'est par la réussite d'une mobilisation, dans notre cas socionumérique,

que le concept de la démocratie alternative s'en trouve bonifié, entre autres par le nombre de voies citoyennes grandissantes.

Nous poserons donc notre regard sur la possible existence d'une « délibération participative » dans un cadre institutionnel, et ce à travers l'utilisation d'Internet comme source de mobilisation.

CHAPITRE III

STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, nous présenterons notre stratégie méthodologique. D'abord les fondements épistémologiques sur lesquels sera construit l'argumentaire de notre recherche. Il sera ensuite question de notre analyse de cas, décrite de manière détaillée dans toutes les dimensions étudiées. Nous fournirons aussi des précisions sur nos entretiens semi-dirigés. Nous terminerons par une présentation de nos grilles d'analyses et par une réflexion sur les limites de l'approche mixte.

Avant de poursuivre, rappelons le fil conducteur de notre enquête de par notre question de recherche. Dans un cadre de participation citoyenne via un site Internet de la ville de Montréal, nous nous posons la question à savoir : comment la participation citoyenne au niveau municipal, par l'utilisation des réseaux sociaux numériques, contribue-t-elle au modèle participatif? Voyons maintenant comment se définit notre approche méthodologique qui nous permettra de produire des données pour répondre à cette question.

3.1 L'approche constructiviste

Notre épistémè prend racine dans un champ de connaissances en mouvance et il s'inscrit à celui proposé par Foucault dans *L'Archéologie du savoir* (1990). Le regard du chercheur se pose sur la construction de l'objet et c'est par l'objet que se révèle une connaissance, d'où cette idée d'archéologie.

Nous avons déjà établi que le paradigme de la participation citoyenne est le cœur de notre recherche. Dans la même foulée de l'archéologie du savoir foucauldienne, la participation citoyenne à travers les RSN est une construction sans cesse nouvelle, toujours en mouvance. Une construction bâtie par les actions de citoyens, eux-mêmes en processus d'individuation.

Comme chercheur, notre connaissance sur l'objet ne peut être arrêtée, car l'objet, rattaché au citoyen, est constamment en reconstruction. Notre posture et notre regard comme chercheur sont donc soutenus par une approche constructiviste. Avant d'aller plus loin, nous aimerions prendre le temps de bien cerner ce qu'est le constructivisme. D'abord par la définition de Piaget :

La position du constructiviste ou dialectique consiste, en son principe même, à considérer la connaissance comme liée à une action qui modifie l'objet et qui ne l'atteint donc qu'à travers les transformations introduites par cette action. En ce cas, le sujet n'est plus face à l'objet, à le regarder tel qu'il est ou à travers des lunettes structurantes : il plonge dans l'objet par son organisme, nécessaire à l'action, et réagit sur l'objet en l'enrichissant des apports de l'action; c'est-à-dire que sujet et objet sont désormais situés exactement sur le même plan (Piaget dans Chevalier, 2004, p.12).

Piaget mentionne que le sujet enrichit l'objet de ses propres actions. Ici, nous apportons une nuance sur la contribution du chercheur. Notre approche, bien que constructiviste, se veut porteuse d'une distanciation très claire vis-à-vis notre objet. Comme pour Latour, Woolgar et Callon, nous considérons qu'il est primordial de « maintenir son caractère d'étranger, d'*outsider*, afin de ne pas risquer d'être contaminé par la rationalité interne à la communauté étudiée » (Latzko-Toth, 2009, p.14).

Ainsi, notre connaissance de l'objet ne peut être cristallisée, car l'objet « participation citoyenne » est arrimé au sujet « citoyen » et les deux sont en reconstruction permanente.

3.2 Description de l'objet d'étude - Terrain d'observation

Notre objet d'étude se concentre autour de la participation citoyenne dans un contexte de politique municipale. Plus précisément, nous étudierons le projet de réfection et de réaménagement de l'artère commerciale la rue Sainte-Catherine du centre-ville de Montréal. Brièvement, la ville de Montréal annonçait en 2013 qu'elle devait changer la canalisation souterraine de la rue Sainte-Catherine. Profitant du chantier, la ville a décidé d'apporter des améliorations à cette artère névralgique de Montréal. C'est ainsi qu'est né le projet Ste-Catherine Ouest.

Dans la foulée à la course de la ville intelligente, la ville de Montréal cherche à inclure dans le projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine un volet participatif qui sous-entend une contribution « intelligente » de la part des citoyens. Et bien que ce projet soit chapeauté par le comité du maire de la ville, il n'en reste pas moins qu'une volonté de consultation et de participation est mise de l'avant pour impliquer le citoyen dans les décisions de sa ville.

Pour ce projet, la ville a procédé à plusieurs formes de consultations, réparties sur une période de quatre mois, entre juin et octobre 2014. Au sein de cette grande consultation, nous souhaitons porter plus précisément notre attention sur les 311 commentaires publiés sur la plateforme Internet durant les 2 étapes de consultations.

3.3 Techniques d'enquête

3.3.1 Étude de cas

Le projet de revitalisation de la rue Ste-Catherine est conçu autour de plusieurs formes de consultations citoyennes. La mobilisation a eu lieu à travers trois modèles de consultation (Internet, dans la rue et en comité), réparties en deux étapes distinctives. Il nous apparaît alors plus pertinent d'utiliser l'étude de cas comme stratégie méthodologique.

Notre vision de l'étude de cas est basée sur les réflexions de Robert Yin à ce sujet. Nous considérons ainsi qu'il s'agit d'une « stratégie de recherche globale » (Yin dans Latzko-Toth, 2009, p.5), qui peut combiner des preuves quantitatives et qualitatives. Située aux antipodes d'une recherche ethnographique, notre étude de cas « illustrative » ou « probatoire » au plan théorique se veut d'abord un moyen d'entériner notre hypothèse à partir d'un cas concret (Latzko-Toth, 2009, p.8).

Dans le cadre de notre recherche, nous observerons les activités reliées à la participation citoyenne via la plateforme Internet www.saintecath.ca, et ce, à travers les deux étapes de consultation, s'échelonnant du 10 juin au 26 octobre 2014. Ce choix reste ainsi en phase avec notre question de recherche qui concerne la participation citoyenne à travers les réseaux socionumériques. Cet angle d'approche a le souci « de rendre compte, selon plusieurs perspectives, de la complexité de la réalité d'une situation particulière qu'on veut mieux comprendre » (Mongeau, 2008, p.85). L'étude de ce cas met en relief une pluralité de regards citoyens mobilisés et ceux-ci viennent s'arrimer à notre cadre théorique, élaboré autour d'une multiplicité conceptuelle.

De plus, en mai 2015, avait lieu le dévoilement par la ville du projet final de la revitalisation de la rue Ste-Catherine. Nous pourrons donc ainsi ajouter un volet comparatif entre les réponses des citoyens participants aux étapes de consultations et le résultat final du projet. Cette observation supplémentaire nous permettra d'identifier la capacité décisionnelle accordée aux citoyens sondés par l'entremise de la plateforme Internet.

3.3.2 Approche mixte

Parce que notre objet de recherche est relativement nouveau, du moins de par le contexte dans lequel on le situe, c'est-à-dire les réseaux socionumériques, nous opterons pour une méthodologie à l'approche mixte. La mixité dont il est ici question fait appel à une méthode quantitative à petite échelle et une méthode qualitative.

L'approche quantitative procure une balise de départ à notre étude de cas. Les résultats chiffrés des formes de participations citoyennes sur la plateforme Internet pour le projet de revitalisation de la rue Ste-Catherine brosseront un portrait d'ensemble statistique. Cela pourra alors nous donner plus de précision sur le nombre physique de répondants à l'échelle des deux consultations Internet, mais également par rapport à l'ensemble des gens consultés. Dû au fait qu'il s'agit d'une première forme de consultation de ce genre pour la ville de Montréal, nous n'aurons recours à aucune autre forme de comparable ou d'étude de cas similaire. C'est pourquoi nous nous appuierons également sur une approche qualitative.

En ce qui a trait à notre méthode qualitative, elle sera à deux volets. Celle-ci est d'abord soutenue par une analyse de contenu, explorée par une théorisation ancrée.

L'analyse par théorisation ancrée, également nommée « grounded theory », offre l'option de « renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière » (Paillé, 1994, p.149). La théorisation ancrée amène à porter le regard vers des événements et des phénomènes plutôt que des personnes ou « sujets ».

Cette combinaison des méthodes qualitative et quantitative va nous permettre d'approfondir la compréhension et l'interprétation de notre objet : « mixed methods research can permit researchers to address more complicated research questions and collect a richer and stronger array of evidence than can be accomplished by any single method alone » (Yin, 2014, p.65).

En s'appuyant sur l'induction, la méthode qualitative nous permettra d'orienter notre interprétation de l'objet dans un champ d'analyse qui tient du discours plutôt que du calcul (Mongeau, 2008). Dans notre cas, une partie de la réponse à notre problématique trouve sa compréhension dans « une situation particulière propre à un contexte donné » (Ibid., p.31). La méthode qualitative est notre source d'interprétation sur l'objet qui nous fournira davantage de pistes de réflexion à notre problématique.

3.3.3 Entretien semi-dirigé

Dans le cadre de notre étude de cas, nous réaliserons un entretien semi-dirigé. Plus précisément, un entretien avec Frédérique Bélair-Bonnet, *conseillère en conversation citoyenne* au BVIN (Bureau Ville Intelligente et Numérique) à la ville de Montréal. Un entretien dirigé aura également lieu, par courriel, avec Mme Lyne Marier, *Chargée de*

relations avec les commerçants et les riverains – Projet Sainte-Catherine Ouest. Cet entretien s'attardera davantage aux aspects techniques du projet.

Le but visé par ces entretiens est d'apporter nuances et informations supplémentaires à notre interprétation issue de notre approche mixte. Par exemple, Mme Frédérique Bélair-Bonnet pourra préciser les intentions et les objectifs des formes de mobilisations autour du projet de revitalisation de la rue Ste-Catherine. Les réponses pourront également nous éclairer sur la notion de technocratie et la place que celle-ci a pu prendre dans notre terrain d'observation.

L'apport de cet intervenant directement lié au projet viendra ajouter des données additionnelles à notre démarche qualitative. En fait, les entretiens permettront d'ajouter une perspective supplémentaire à notre cadre interprétatif, en plus de consolider notre position ou d'invalider certaines de nos hypothèses.

Voici la liste des questions pour l'entretien semi-dirigé avec madame Bélair-Bonnet:

- Quelle est l'importance de la participation citoyenne au sein de la ville de Montréal?
- La décision finale du projet est-elle teintée par l'apport des citoyens ou plutôt par celui des spécialistes de la ville de Montréal (technocratie)?
- Croyez-vous que la consultation via les réseaux sociaux a généré des commentaires et une participation citoyenne provenant de groupes d'initiés ou a-t-elle réussi à être rassembleuse?
- Croyez-vous que l'on assiste à une nouvelle forme de mobilisation citoyenne avec la présence de plus en plus accrue des réseaux sociaux?
- Dans le cadre d'un modèle de ville intelligente, le citoyen a-t-il un rôle à y jouer? Si oui, lequel?
- Jusqu'à maintenant, êtes-vous satisfaits de la participation citoyenne via les mobilisations de la ville de Montréal?

Voici la liste des questions pour l'entretien dirigé par courriel avec Lyne Marier :

- Comment s'inscrit la participation citoyenne dans le projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine?
- La décision finale du projet est-elle teintée par l'apport des citoyens ou plutôt par celui des spécialistes de la ville de Montréal?
- Croyez-vous que la consultation via les réseaux sociaux a généré des commentaires et une participation citoyenne provenant de groupes d'initiés ou a-t-elle réussi à être rassembleuse?
- Est-ce que les résultats de ces consultations ont une valeur quantitative représentative des citoyens qui empruntent cette artère?
- Lors de la phase 2 de consultation, la présentation des quatre options était disponible sur la plateforme, mais quels étaient les autres moyens de consultation pour cette deuxième étape par rapport à la première?
- Quel est le nombre total de répondants, durant les 2 phases de consultation, toutes formes de consultation confondues?

3.3.4 Découpage de la collecte de données

Le projet de consultation citoyen pour le projet Sainte-Catherine Ouest s'est déroulé en deux phases. Une première sous les thèmes : besoins, attentes et idées. Puis la deuxième sous les thèmes : rétroaction, collaboration.

Lors de chaque étape, il y avait plusieurs formes de consultation : activité en ligne, activité sur la rue et forum. De facto, nous excluons de notre analyse les autres exercices de consultations, plus restreintes, qui nécessitaient une invitation. Notre objet d'étude se consacre donc uniquement sur la participation et l'interaction des citoyens sur la plateforme Internet www.saintecath.ca.

Lors de la première étape de consultation-participation, se tenant du 10 juin au 5 août 2014, les citoyens qui participaient sur la plateforme saintecath.ca pouvaient remplir

un questionnaire et/ou émettre un ou des commentaires. Plus précisément, ils étaient invités à discuter autour des cinq grandes questions :

- Quelle expérience la rue Sainte-Catherine Ouest offre-t-elle aujourd'hui?
- L'aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest : Que faut-il améliorer? Que faut-il préserver?
- Au-delà des aménagements, que doit-on faire d'autre?
- Réaliser les travaux sans nuire à l'activité de la rue : est-ce possible? Comment?
- Qu'aimeriez-vous qu'on dise à propos du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest dans 30 ans?

Cette première étape a généré 184 commentaires sur un nombre de 225 participants. Quant au questionnaire (Annexe A), celui-ci comportait un volet quantitatif, résultant à des données empiriques sur la relation et habitude du citoyen avec la rue Sainte-Catherine. Sur une totalité de 500 questionnaires, il en est ressorti les informations quantitatives de ce type :

- Un sur cinq habite le centre-ville et un sur trois y travaille
- Près de 90% habitent l'île de Montréal
- Plus de 85% se rendent sur Sainte-Catherine principalement pour magasiner (Acertys, 2014, p.6)

Lors de la deuxième étape de participation-consultation, le citoyen était amené à prendre position sur quatre plans d'aménagement proposés par la ville de Montréal. Ainsi, du 15 septembre au 26 octobre 2014, la plateforme en ligne proposait questionnaire et discussion sur la vitalité de la rue et sur les quatre options d'aménagements. Les répondants étaient invités à discuter autour de ces deux questions :

- Quels sont les avantages et inconvénients des quatre options d'aménagement présentées?
- Décrivez-nous votre idée de projet. Dites comment ce projet contribuera à accroître la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest. Commentez les idées des autres?

Pour cette deuxième étape, il y a eu 127 commentaires publiés et 157 questionnaires remplis. Parmi les commentaires, 95 étaient formulés pour l'aspect : les avantages et inconvénients des quatre options d'aménagement présentées, alors que 32 l'étaient pour : les projets qui contribueraient à améliorer la rue.

3.3.5 Présentation de la grille d'analyse.

La première ébauche de compilation des résultats de notre terrain d'observation est tirée de deux documents d'analyses, produits par la firme externe Acertys pour la ville de Montréal, intitulé « Synthèse des résultats de la consultation 10 juin au 5 août » et « Synthèse des résultats de l'étape 2 (septembre et octobre 2014) et conclusion de la démarche ». Ces documents, en plus de chiffrer la mobilisation citoyenne de façon quantitative, brossent un portrait d'ensemble des moyens utilisés (discussion en ligne, questionnaire, mémoires et messages) auprès des citoyens répondants. Toutefois, ces deux documents ne seront utilisés qu'à titre consultatif. Notre étude de cas se concentrera sur les commentaires et interactions des répondants sur la plateforme www.saintecath.ca. À cet effet, les deux documents présentés par la firme Acertys ne posent aucune observation sur l'interactivité des citoyens sur la plateforme Internet du projet.

Avant de présenter notre grille d'analyse, il s'avère important de situer le « Projet Sainte-Catherine » dans un contexte de quelques données empiriques plus globales.

Ces données permettent de cerner les nombreuses formes de consultations et le nombre de répondants y ayant participé. Ces tableaux sont tirés du document « Synthèse des résultats de l'étape 2 (septembre et octobre 2014) et conclusion de la démarche » complété par la firme Acertys.

Tableau 1

STATISTIQUES SUR LA FRÉQUENTATION DE LA PLATEFORME

	15 sept. - 26 oct. ÉTAPE 2	10 juin - 26 oct. ² TOUTE LA DEMARCHE
Affichages de la plateforme	11 516	33 241
Inscriptions sur la plateforme	126	400
Téléchargements des documents	1 480	2 129
Commentaires publiés	153	358
Questionnaires remplis	157	657
Mémoires et messages transmis	41	67

(Acertys, 2015, p.14)

Tableau 2

**ACTIVITÉS DE CONSULTATION ET STATISTIQUES
SUR LA PARTICIPATION — 10 JUIN AU 5 AOÛT 2014**

ACTIVITÉS EN LIGNE	
Discussion publique	225 participants inscrits et 205 commentaires
Questionnaire	500 questionnaires remplis
Mémoires et messages	20 mémoires et messages transmis par la plateforme 6 messages envoyés au maire de Montréal
ACTIVITÉS SUR LA RUE	
Rendez-vous avec l'équipe de projet de la Ville de Montréal	Plus de 450 personnes rencontrées 414 cartons-réponse recueillis
Entretiens avec les usagers de la rue	249 questionnaires remplis

(Acertys, 2014, p.4)

Tableau 3

**PARTICIPATION À LA DISCUSSION EN LIGNE — SEPTEMBRE ET
OCTOBRE 2014**

	Avantages et inconvénients des options	Projets pour améliorer la rue
Nombre de participants	84	31
Nombre de commentaires	116	37
Nombre de votes	600	60
Affichage de la page	993	358

(Acertys, 2015, p.15)

(*Il est à noter que certaines données diffèrent en ce qui a trait aux commentaires publiés sur la plateforme Internet et le nombre recensé dans le document synthèse dont ces tableaux font partie. Pour notre recherche, nous utiliserons uniquement les commentaires publiés sur la plateforme www.saintecathc.ca en excluant les chiffres de la firme Acertys)

Ces trois tableaux donnent une première impression du résultat de cette consultation. Par exemple, le nombre de visiteurs de la plateforme Internet par rapport au nombre de commentaires émit. Sur l'ensemble statistique des trois tableaux, nous nous attarderons principalement sur les commentaires des citoyens sur la plateforme du site Internet www.saintecath.ca.

Pour faciliter le dégagement de sens en relation à notre question de recherche, nous travaillerons nos grilles d'analyses à l'aide de deux axes théoriques. Ceux-ci, construits sous forme de questions, vont nous amener à analyser nos résultats vers un but commun. À partir de cette uniformité réflexive, nous serons en mesure d'apporter un éclairage plus précis à notre questionnement initial. Voici plus en détail, ces deux axes de questionnement qui soutiendront notre analyse.

Le 1^{er} axe se veut comparatif. Plus précisément, il cherche à discerner la prise en compte des commentaires des citoyens par rapport à la prise de décisions des responsables politiques. Que reste-t-il des commentaires des répondants lors de la présentation du projet final par la ville?

Le 2^e axe se penche sur la caractérisation des commentaires citoyens du point de vue d'une "délibération participative". Aidés d'une « grille » opérationnelle de caractéristiques, nous tenterons d'évaluer si les répondants ont eu la possibilité de jouir d'un modèle de « délibération participative ». Cette grille est constituée de cinq caractéristiques indicielles, inspirées de la réflexion de Cohen et Fung (2004), dans le but d'arriver à définir une « délibération participative ». Elles sont :

- 1- Offrir la prise de parole au citoyen au sein des débats sociaux.
- 2- Le citoyen doit avoir accès à de l'information relative au sujet traité.
- 3- Le nombre de citoyens participants doit être plus important en nombre, qu'une petite minorité d'initiés.
- 4- Pluralité des points de vue et commentaires des citoyens, idéalement issue de mini-sphères publiques différentes.
- 5- Il y a-t-il interaction ou possibilité d'interaction entre citoyens lors de la participation ?

Ce 2^e axe comporte un second volet. Tout en gardant une certaine continuité, celui-ci cherche à savoir si l'on trouve dans ces commentaires citoyens, des éléments qui appellent à une mobilisation politique socionumérique? Cette deuxième question, qui est en phase avec ma question de recherche, sera traitée lors du chapitre V. Nous appuierons nos hypothèses de réponse sur notre cadre théorique, ainsi que sur la vision des auteurs Dominique Cardon et Loïc Blondiaux.

Nous avons aussi ajouté un deuxième volet de méthode qualitative. Comme il a été mentionné dans l'approche mixte de notre cadre méthodologique, nous ferons usage d'une analyse par théorisation ancrée. L'une des caractéristiques majeures de celle-ci est « la simultanéité de la collecte et de l'analyse » (Paillé, 1994, p.152). La collecte et l'analyse des données peuvent être isolées en six étapes : la codification, la catégorisation, la mise en relation, l'intégration, la modélisation et la théorisation. Suite à une première lecture de nos données, nous pourrions mesurer nos besoins et définir les étapes nécessaires issues de l'analyse par théorisation ancrée.

Notre objectif de recherche est de trouver des pistes de réponses à notre question de recherche. Pour y parvenir, nous allons d'abord revoir le corpus des commentaires des répondants de l'étape 1 et 2 de la consultation Internet. Les réponses seront

traitées via les deux axes théoriques tout juste mentionnés. À la lumière des réponses, nous pourrions observer si la teneur des propos des citoyens a été prise en compte et si nous assistons à une pratique de démocratie alternative ayant pour modèle la « délibération participative ».

Les commentaires des répondants de l'étape 1 de consultation seront disposés en cinq tableaux d'analyses identiques. La seule différence observable sera la question proposée par la ville de Montréal comme ligne directrice à la participation du citoyen. Voici donc notre grille d'analyse de l'étape 1 (Annexe B) du processus de consultation-participation du projet Sainte-Catherine Ouest (10 juin au 5 août 2014).

Grille d'analyse 1

Question #1-5 (étape 1 de la consultation)

Sujets abordés sur la plateforme en ligne									
Répondants	Piéton	voiture	Vélo	bus-métro	urbanisme	commerce	Patrimoine	autres	"délibé. Partici"

Par cette première grille, nous voulons dégager des données quantitatives et qualitatives de la participation des répondants. Chaque colonne représente les sujets les plus souvent abordés par les répondants ; la participation de ceux-ci peut être plurielle et se retrouver dans plusieurs colonnes. Pour ce qui est de la dernière colonne, appelée « délibération participative », elle nous servira à noter si le commentaire répond à une des cinq caractéristiques indiciaires que nous avons décrites plus haut.

Ces cinq grilles font cohabiter des données quantitatives et qualitatives. Elles permettent par exemple de comptabiliser le nombre de répondants souhaitant une piétonnisation, mais également d'indiquer s'il y a interaction entre les répondants. Nous arrivons ainsi à obtenir les grandes tendances suggérées par les répondants en notant les commentaires soulevés par ceux-ci.

En ce qui a trait à la seconde période de consultation, deux autres grilles d'analyse ont été constituées, elles aussi pour chaque question proposée par la ville de Montréal. Voici la grille d'analyse de l'étape 2 du processus de consultation-participation du projet Sainte-Catherine Ouest (15 septembre au 26 octobre 2014).

Grille d'analyse 2

Question #6-7 (étape 2 de la consultation)

Sujets abordés sur la plateforme en ligne								
Répondants	Option A	Option B	Option C	Option D	Avantages	Inconvénients	Autres	"délibé. Partici"

Cette deuxième grille d'analyse, comme la précédente, vient poser un éclairage plus précis sur la participation des citoyens lors de la deuxième étape de consultation. D'abord par une approche quantitative, sur la comptabilisation des quatre options proposées et concoctées par les experts de la ville. À travers les colonnes « Avantages », « Inconvénients » et « Autres », nous noterons les échanges et les commentaires de chaque répondant selon les sujets soulevés.

Cette deuxième grille d'analyse est une suite logique à la précédente. Elle cumule les résultats d'une participation en continuité avec les réponses de la première étape. Les citoyens ont donc à se prononcer sur quatre options, qui ont été définies selon les commentaires et suggestions de la première étape de consultation. L'aspect qualitatif de la deuxième grille d'analyse est aussi une donnée qui est observée. La tenue des commentaires et les suggestions des citoyens mobilisés nous seront utiles lors de la comparaison avec la présentation par la ville de l'ébauche finale du projet de la rue Sainte-Catherine.

3.4 Les limites méthodologiques de notre objet

Bien que notre recherche use de stratégies méthodologiques rigoureuses, nous sommes conscients que celles-ci ne sont pas sans faille. Notre point de vue sur notre objet de recherche ne représente qu'une facette d'une entité bien plus grande. Telle la face cachée de la lune, notre point de vue de chercheur scrute seulement une partie de l'objet de recherche pour ensuite poser une hypothèse.

Avant de procéder à l'analyse des données et tenter d'en tirer des conclusions, il nous apparaît nécessaire de poser les limites méthodologiques de notre objet de recherche pour éviter d'arriver à une hypothèse trop généralisée, donc tronquée.

Notre terrain de recherche est construit à partir d'un échantillonnage sur une consultation citoyenne à plus grand déploiement. Notre regard de chercheur se pose uniquement sur les données engendrées par le site Internet www.saintecath.ca. Cette mobilisation numérique exclut donc les autres formes de consultation pour le même projet à la même période dans le temps. Ainsi, nous évitons volontairement les

réponses à toutes autres formes de consultations s'étant tenu à l'extérieur de la sphère des réseaux socionumériques. Ces réponses exclues représentent des consultations auprès des citoyens sur la rue à quelques moments précis et des rencontres avec divers partenaires du projet.

De par ce choix d'échantillonnage sur notre objet, notre hypothèse ne porte que sur la dimension socionumérique et elle ne peut prétendre avoir un regard sur l'ensemble de l'objet. Nonobstant le taux de participation sur le site Internet www.saintecath.ca, nous tenterons d'étendre la portée de notre hypothèse au-delà de notre terrain d'observation.

Par le choix de notre approche méthodologique mixte, nos résultats inductifs permettront de poser un regard plus global sur le processus consultatif de la ville. Il en va de même de notre critique sur l'apparence de technocratie, qui sera également présente dans notre conclusion. Nos limites méthodologiques serviront donc de garde-fou pour éviter une conclusion trop globalisante, mais nos hypothèses permettront tout de même d'étendre notre regard de chercheur à l'ensemble de l'objet.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous élaborons plus en détail les résultats obtenus suite à notre analyse à l'aide de l'approche mixte. Nous tenterons de répondre à nos deux axes de questionnement ayant constitué le fil conducteur de cette étude de terrain.

4.1 Retour sur les questions et la participation engendrée

Les sept questions proposées par la ville de Montréal lors de cette formule de consultation citoyenne ont engendré des participations différentes à chacune des questions. Première observation, le nombre de répondants et le nombre de commentaires varient selon la teneur de la question.

Ainsi les questions au contour plus large, avec un champ de réponses s'avoisnant davantage de l'hypothétique, d'une appréhension sans ancrage fixe, voire de l'aspiration, ont reçu une participation en moins grand nombre. Il est en de même pour une question d'ordre plus technique, voire opérationnelle (question #4 réaliser les travaux sans nuire à l'activité de la rue: est-ce possible? Comment?).

Également, une question telle que ; « Qu'aimeriez-vous qu'on dise à propos du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest dans 30 ans? » n'a engendré que 7 commentaires de 7 répondants différents. On peut penser qu'aux yeux des répondants cette question n'a que l'apparence d'un vœu ou d'un pronostic à long

terme. Malgré les commentaires des répondants à cette question, ceux-ci n'ont aucune emprise sur ce que sera la rue dans 30 ans. Avec ce gabarit de question, nous ne sommes plus dans l'immédiat, mais dans la projection. Cela nous amène à croire qu'une question de cet ordre éloigne le répondant d'une participation active. Le citoyen ne participe plus au chantier de la rue Sainte-Catherine, il est plutôt amené à faire part d'un souhait délaissé de tout aspect concret.

Nous avons remarqué qu'il existe une hétérogénéité dans les sept questions proposées par la ville. Cette combinaison de questions vers les citoyens parfois concrète, parfois de l'ordre du désir, a tout de même semblé créer un certain déséquilibre dans la participation. Ainsi, cette question sur l'avenir de la rue dans plusieurs années, posée durant la première phase de consultation de 10 juin au 5 août, était placée à la suite de questions plus précises sur les changements souhaités pour la rue Sainte-Catherine. Ainsi, à la question « L'aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest: que faut-il améliorer? Que faut-il préserver? », il y a eu 113 répondants et commentaires, le plus haut taux de participation aux questions formulées sur la plateforme www.saintecath.ca.

Cette dernière question avait un fort potentiel participatif. En utilisant un vocable positif (le terme « améliorer » à la place de « changer »), elle laissait libre cours aux répondants d'y aller de propositions de toutes sortes. Des propositions très concrètes, parfois avec exemples et liens Internet à l'appui, axées sur l'aspect actuel de la rue et des améliorations dans un avenir rapproché. De plus, la plateforme n'avait aucune limite sur le nombre de caractères ou de mots par message et un répondant pouvait participer à plusieurs reprises à une même question. Cela a eu pour résultat de fournir

de foisonnantes idées, très diversifiées, pour améliorer la rue tant au niveau de l'aménagement urbain, que du déplacement en voiture, à pied ou en vélo.

La deuxième question ayant reçu le plus fort taux de participation, soit 95 réponses, faisait également appel aux idées des répondants. En fait, la question posée lors de la 2^e phase de consultation (15 septembre au 26 octobre) prenait une forme interactive. En demandant « Quels sont les avantages et inconvénients des quatre options d'aménagement présentées? », les répondants avaient un point de départ pour formuler leur réponse, soit option A, B, C ou D (Annexe C). À partir des options suggérées, les répondants pouvaient commenter ceux-ci, mais également formuler des suggestions. Nous avons donc observé des fusions d'options, alors que certains participants ont carrément ajouté une option (option E), car insatisfaits de celles présentées.

De plus, cette question a engendré une participation élevée, car elle venait en quelque sorte répondre à la question#2 de la première phase de consultation (« L'aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest: que faut-il améliorer? Que faut-il préserver? »). Une fois que les répondants ont pu suggérer toutes leurs idées, ils sont alors confrontés, lors de la deuxième phase de la consultation, à des choix offerts par une instance institutionnelle, ici la ville de Montréal. Ces choix cadrent ou non avec les réponses des répondants lors de la première phase. Nous assistons à une participation où il y a un échange de points de vue de la part de répondants, parfois heureux des propositions, parfois mécontents. Également, les « experts » de la ville ne font pas partie de la discussion en ligne, ce qui empêche le débat d'idée de prendre littéralement son envol. Ceux-ci ne pouvant défendre les options proposées, ils laissent les participants démêler entre eux les explications de ces quatre options.

4.2 Analyse quantitative des données

Nous venons tout juste d'identifier les questions qui ont reçu un fort taux de réponse et celles ayant eu peu d'écho. Nous avons identifié certaines pistes expliquant la participation ou non aux questions de la consultation. Avant d'aborder notre analyse par théorisation ancrée, il nous apparaît essentiel de mettre en perspective quelques données empiriques pour cerner davantage la portée de cette consultation citoyenne par Internet. Ces données nous seront utiles lorsque nous porterons un regard d'ensemble critique sur notre objet d'étude.

En ce qui a trait aux personnes ayant visité la plateforme Internet www.saintecath.ca, du 10 juin au 26 octobre, soit les deux périodes de consultation combinées, il y a eu 33 241 visites. De ce nombre, 400 se sont inscrites sur la plateforme et 657 ont rempli un questionnaire en ligne sur les habitudes des usagers de la rue Sainte-Catherine (Acertys, 2015).

Dans le cas de notre objet d'étude, notre regard s'est porté uniquement sur les 311 commentaires émis par le biais des sept questions ouvertes sur la plateforme Internet encadrée par la ville de Montréal. Notons que le nombre de commentaires (311) représente un faible taux de participation une fois qu'il est apposé aux nombres de visiteurs du site Internet (33 241). En fait, cette participation consultative équivaut à tout juste à 1%. Toujours en relation avec le nombre total de visiteurs du site on constate que :

- Le questionnaire en ligne ne représente qu'un taux de participation de 2%
- Les inscriptions sur la plateforme un taux de participation de 1.2%

À ces données quantitatives, qui servent à mieux prendre le pouls d'un point de vue macroscopique sur notre objet, ajoutons cette dernière donnée empirique; des 311 commentaires émis par les répondants, il est à noter que ceux-ci ne sont pas des répondants uniques. En effet, les répondants avaient le luxe de participer autant de fois qu'ils le désiraient.

Par exemple, le répondant « GuillaumeG » a émis 16 commentaires à la question#2, 6 commentaires à la question#3, 14 commentaires à question#6 et 13 commentaires à question#7. Les 49 commentaires de « GuillaumeG » sur le total des 311 commentaires recueilli, représentent à lui seul 16% du nombre des répondants. Cette seule donnée fait état du faible taux de diversification des commentaires dans ce processus consultatif.

Bien que le nombre de citoyens unique ayant réellement pris part à cette consultation est très faible, il reste que notre méthode d'analyse s'attarde à cet échantillon et c'est avec celui-ci que nous tenterons de répondre à nos deux axes de questionnements:

- 1^{er} axe: la prise en compte des commentaires des citoyens dans la prise de décision des responsables politiques.
- 2^e axe: la caractérisation des commentaires citoyens du point de vue d'une "délibération participative".

4.3 Analyse qualitative des données

Comme il a été préalablement défini dans le chapitre III –*Stratégie méthodologique*, l'analyse qualitative de notre objet d'étude aura aussi été complétée par une théorisation ancrée.

Pour y arriver, nous avons fait usage des préceptes suggérés par Pierre Paillé (1994). D'abord, en scrutant les commentaires des sept questions, nous avons dégagé plusieurs mots propres à la *codification* : artère commerciale, identité montréalaise, diversité de la rue, foule, rue animée, perte d'influence, vitalité commerciale, réaménagement, Square Philips, stationnement, vélo, voiture, transport, livraison, sécurité, espace publique, aire de repos, trottoirs, art public et patrimoine.

Cette première codification nous aura permis de dégager les principaux propos relevés à l'intérieur des commentaires. Par la suite, nous avons procédé aux étapes de la *catégorisation* et de la *mise en relation*, toujours dans une démarche de théorisation ancrée. L'union de ces deux étapes nous a permis de rassembler sous forme de catégories les mots codifiés. Ensuite, nous avons mis en relation ces catégories pour les insérer dans nos grilles d'analyse (voir chapitre III – *Méthodologie – présentation grille d'analyse*).

Une fois tous les commentaires insérés dans nos grilles d'analyse, nous avons poursuivi le travail d'analyse par théorisation ancrée, en complétant l'*intégration*. Celle-ci nous aura permis de cerner l'essentiel des propos recueillis. Au final, les commentaires nous ont amené aux constats suivants :

Parce qu'il est difficile de circuler sur les trottoirs de l'artère Sainte-Catherine, on dénote une forte demande pour augmenter la fluidité piétonnière. Les réponses vont beaucoup dans ce sens, et elles sont formulées de deux façons. C'est-à-dire, de plus grands trottoirs avec possibilité de voie circulaire pour les automobiles ou bien une piétonnisation entière et complète de la rue Sainte-Catherine.

À travers ces deux pôles de réponses se trouve un nombre important de nuances. Certains citoyens parlent d'une piétonnisation saisonnière, d'autres d'inclusions de stationnements étagés en bordure de la rue Sainte-Catherine. Certains font l'apologie d'une rue transformée faisant place à une mobilité à l'échelle humaine, d'autres ont une certaine réticence à voir disparaître complètement la voiture craignant pour la vitalité économique de la rue.

Un autre point qui fait pratiquement consensus auprès des citoyens répondants concerne l'urbanisme et l'aménagement. De nombreux répondants se sont positionnés sur le sujet soit en portant un constat sur ce qu'ils déploraient de la situation actuelle, soit en y allant de suggestions. Les idées les plus citées abondent dans le sens d'une augmentation de la verdure (plus d'arbres), mais également d'espace public plus propice à l'arrêt, à la pause. Bref, les commentaires laissent percevoir un certain désir à une réappropriation plus humaine des lieux. Parmi les suggestions : faire des places publiques à certains tronçons de la rue Sainte-Catherine (par exemple le *Square Phillips* et la jonction avec *McGill College*).

Toutefois, une question parmi les sept proposées par la ville a suscité une analyse différente. À la question « Quels sont les avantages et inconvénients des quatre options d'aménagement présentées? », les répondants avaient quatre options de la nouvelle rue Sainte-Catherine parmi lesquelles ils pouvaient choisir. Ce que notre analyse nous a révélé, c'est que seulement une vingtaine de personnes sur 95 répondants ont choisi au moins une des quatre options proposées. Les autres répondants ont soit, rejeté les quatre options pour en créer une cinquième (Option E – rue entièrement piétonne), soit ils ont procédé à une mixture des options pour en créer une qui leur paraissait mieux adaptée.

Cette réappropriation de la question par ses répondants porte à la réflexion. Il est possible de croire que la ville de Montréal n'ait pas envisagé ce scénario lors de la création des quatre options. Les technocrates derrière le projet ont-ils interprété de façon erronée les suggestions des répondants lors de la première phase? Ou bien est-ce que ces technocrates ont également reçu des propositions de la part du comité d'accompagnement chapeauté par la ville? Bien que notre échantillon ne s'attarde qu'au volet participatif sur Internet, on est en droit de se demander ce qui a provoqué cet écart de vision entre les propositions des citoyens répondants et le projet final concocté par les experts de la ville.

À ce stade-ci, il nous apparaît nécessaire de mentionner le mandat du comité d'accompagnement du projet:

- Assurer le suivi de la démarche d'engagement des parties prenantes et de la participation du public.
- Valider le choix des activités et des mécanismes proposés pour joindre les parties prenantes et le public et interagir avec eux.
- Partager la connaissance du milieu et anticiper les enjeux
- Participer à l'analyse des résultats obtenus par les activités d'engagement et de participation et à formuler des recommandations basées sur la consultation à l'équipe de projet
- Relayer l'information et à assurer la mobilisation dans les réseaux
(Acertys, 2015, p.6)

Bien que nous ne puissions avoir une certitude sur les intérêts mis en cause quant à l'orientation des quatre options, nous pouvons tout de même observer que les répondants sur la plateforme Internet ont plutôt trouvé des solutions de contournement. C'est probablement pour cette même raison, que leurs commentaires incluaient des recommandations, des ajustements et un assemblage

des options soumis par la ville. Cet aspect nous a démontré que les répondants ont gardé une certaine liberté de pensée et de parole, malgré le canevas plus contraignant que la ville leur a proposé.

4.4 Présentation et analyse de l'entretien semi-dirigé

Les deux entretiens avec les responsables de la ville de Montréal, concernant le projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine, ne se sont pas déroulés comme il avait été préalablement élaboré dans le *chapitre III – Stratégie méthodologique*. Il avait été prévu d'avoir deux entretiens, l'un dirigé et l'un semi-dirigé avec deux répondantes différentes. De plus, les questions avaient été séparées en deux volets ; l'un concernant davantage l'aspect technique du projet et le second l'idéologie participative au sein de la ville de Montréal. Une seule répondante a finalement accepté de répondre à nos questions.

Les questions plus techniques ont été envoyées par courriel et répondues également par courriel. Le questionnaire a été complété par Lyne Marier, *Chargée des relations avec les commerçants et les riverains – Projet Sainte-Catherine Ouest*. Mme Marier a répondu au nom de la ville de Montréal et de l'équipe *Projet Sainte-Catherine Ouest*.

Les six questions auxquelles Mme Marier a répondu ont été placées en deux catégories : la vision de la ville de Montréal sur la participation et la forme de consultation par Internet. Avant de dresser les grandes lignes des réponses obtenues par catégorie. Rappelons le contenu des questions :

- Comment s'inscrit la participation citoyenne dans le projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine?
- La décision finale est-elle teintée de l'apport des citoyens ou plutôt celle des spécialistes de la Ville de Montréal?
- Croyez-vous que la consultation via les réseaux sociaux (plateforme Internet) a généré des commentaires et une participation citoyenne provenant de groupes d'initiés ou a-t-elle réussi à être rassembleuse pour des citoyens de tout horizon?
- Est-ce que les résultats de ces consultations ont une valeur quantitative représentative des citoyens qui empruntent cette artère?
- Lors de la phase 2 de consultation, la présentation des quatre options était disponible sur la plateforme, mais quels étaient les autres moyens de consultation pour cette deuxième étape par rapport à la première ?
- Quel est le nombre total de répondants, durant les 2 phases de consultation, toutes formes de consultation confondues?

4.4.1 La vision de la ville de Montréal sur la participation

Au dire de Mme Marier, la participation citoyenne faisait partie intégrante du Projet Sainte-Catherine. Cette forme consultative se voulait la plus inclusive possible. Durant les deux phases de consultation, il y a eu plusieurs façons de sonder le citoyen. En plus de la plateforme Internet, il y a eu des rendez-vous sur la rue et des entretiens avec les usagers de la rue. Ces formes consultatives cherchaient à extirper le maximum d'idées des citoyens sur l'aménagement, l'éclairage, le partage de l'espace public, la ville intelligente, le design du mobilier, etc. Ces nombreux thèmes avaient pour toile de fond le développement économique, touristique, commercial et social de l'artère.

La deuxième question à ce premier volet s'intéressait à la décision finale du projet et la prise en compte ou non des commentaires et suggestions reçus des citoyens. Plus précisément, nous voulions savoir si le projet était teinté de l'apport des citoyens ou plutôt de celle des spécialistes de la Ville de Montréal? Mme Marier nous rappelle

que le projet final est le résultat de l'ensemble des activités attribuables de plusieurs publics cibles. Et bien que le concept d'aménagement du projet Sainte-Catherine « tient compte des aspirations des Montréalais », la réponse fait également mention que les spécialistes de la ville se sont concentrés uniquement sur les aspects techniques « en fonction de leur expertise ».

Cette réponse de Mme Marier confirme une de nos hypothèses sur la présence d'une technocratie dans ce modèle de participation citoyenne. Comme il est mentionné, la consultation s'intéresse bien plus aux aspirations des citoyens, qu'à leurs solutions proposées. Cette vision du modèle participatif met donc de côté, un vaste pan de suggestions citoyennes, qui pourtant répondait aux questions de la plateforme. Le poids décisionnel est encore dans les mains des élus, qui par mesure de se préserver des risques encourus par la participation, lui enlève tout impact direct sur l'action (Blondiaux, 2008).

4.4.2 Les résultats de la consultation par Internet

À la lumière des résultats obtenus sur la plateforme, Mme Marier n'a pas eu l'impression que la participation Internet avait été « victime » de groupes d'intérêts, qui par exemple, auraient fait de la piétonnisation leur principal enjeu. Les gens de la ville de Montréal, affectés au Projet Sainte-Catherine, ont davantage l'impression que la plateforme a rejoint des citoyens de plusieurs horizons.

Par ailleurs, au dire de Mme Marier, la présence des participants via la plateforme www.saintecath.ca a contribué à faire participer des citoyens plus ciblés, c'est-à-dire ceux qui ont un intérêt pour cet enjeu (le chantier d'une artère commerciale) et ceux

qui sont familiers avec Internet. De plus, la perception de la ville de Montréal sur les habitudes des citoyens à s'exercer dans une démocratie participative nous éclaire sur leur vision de ce concept : « les citoyens ne sont pas habitués d'être consultés sur des enjeux publics de cette nature » (Marier, 2016).

En ce qui concerne le nombre de participants consultés toutes formes confondues et durant les deux phases, la ville de Montréal considère qu'elle a obtenu suffisamment d'informations de la part des citoyens pour prendre le pouls de façon plus globale sur le projet. Naturellement, Mme Marier admet que cet échantillon de participants ne saurait prétendre être le visage aussi diversifié et achalandé de la rue Sainte-Catherine. À ce sujet les chiffres de la participation sont assez éloquentes quant à la faible participation.

Les groupes de discussion ont réuni un total de 105 personnes.

Le Forum sur l'avenir de la rue a rassemblé 129 personnes.

La rencontre sur la rue a permis de rencontrer plus de 450 Montréalais.

Les entretiens avec les usagers de la rue : 249 questionnaires remplis.

Ces chiffres représentent un total de 933 personnes sondées sur le terrain. Quant à la plateforme Internet, elle a généré 358 commentaires publiés et 657 questionnaires remplis. Ces données empiriques, sans pour autant être le constat d'une réussite ou d'un échec, révèlent somme toute une participation assez faible versus le nombre de gens qui jalonnent les trottoirs de la rue Sainte-Catherine en une seule journée.

4.4.3 Le constat de la participation citoyenne dans le projet

L'aspect plus idéologique de la participation citoyenne au sein de la ville de Montréal nécessitait un entretien avec une personne du BVIN (Bureau de la Ville Intelligente et Numérique). Les questions ont ainsi été envoyées suite la demande de madame Frédérique Bélair-Bonnet, *Conseillère en conversation-citoyenne, BVIN – ville de Montréal*. Toutefois, après plusieurs tentatives d'obtenir un entretien avec celle-ci, soit quatre courriels échelonnés sur une période de trois mois, nous sommes restés sans réponse de la part du BVIN. Nous avons également tenté de joindre le BVIN via les médias sociaux et malgré un retour rapide à notre demande d'entretien, madame Frédérique Bélair-Bonnet n'a jamais donné suite. Pour cette raison, nous ne pourrions obtenir réponse sur la vision de la participation citoyenne socionumérique par la ville de Montréal. Également, cette non-réponse nous laisse perplexes quant aux réelles intentions de la ville de Montréal. Nous traiterons de ce silence du BVIN lors de la discussion des résultats. À titre indicatif, voici les questions restées sans réponses :

- Quelle est l'importance de la participation citoyenne au sein de la ville de Montréal?
- La décision finale du projet est-elle teintée par l'apport des citoyens ou plutôt par celui des spécialistes de la ville de Montréal (technocratie)?
- Croyez-vous que la consultation via les réseaux socionumériques a généré des commentaires et une participation citoyenne provenant de groupes d'initiés ou a-t-elle réussi à être rassembleuse?
- Croyez-vous que l'on assiste à une nouvelle forme de mobilisation citoyenne avec la présence de plus en plus accrue des réseaux socionumériques?
- Dans le cadre d'un modèle de ville intelligente, le citoyen a-t-il un rôle à y jouer? Si oui, lequel?
- Jusqu'à maintenant, êtes-vous satisfaits de la participation citoyenne via les mobilisations de la ville de Montréal?

Ceci étant dit, au chapitre V – *Discussion des résultats*, nous aborderons davantage la question du modèle de démocratie participative véhiculé par la plateforme consultative du projet de la rue Sainte-Catherine. Nous répondrons également à nos deux axes théoriques ayant soutenu l'analyse de notre objet. Soit : la prise en compte des commentaires des citoyens dans la prise de décision des responsables politiques et la caractérisation des commentaires citoyens du point de vue d'une "délibération participative". Ces réponses nous mèneront ultimement vers notre question de recherche initiale, à laquelle nous proposerons des éléments de réponse.

CHAPITRE V

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Dans ce dernier chapitre, nous tenterons de faire le pont entre notre cadre théorique et notre question de recherche pour qu'en émergent des réponses que l'on peut monter en généralité. Avant d'entamer notre analyse théorique, il serait à propos de rappeler notre question de recherche : comment la participation citoyenne au niveau municipal, par l'utilisation des réseaux socionumériques, contribue-t-elle au modèle participatif?

5.1 Désir citoyen et présentation du projet final par la ville

La version finale du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest a été dévoilée au public et aux médias au mois de mai 2015. On dénote que c'est l'option D, parmi les quatre options présentées aux citoyens lors de la deuxième phase de consultation, qui a été sélectionnée par la ville de Montréal. Cette option, celle d'une rue multimodale à un seul niveau, se présente comme un compromis en offrant toutes les possibilités à la fois. Soit au besoin, une rue entièrement piétonne, soit une rue avec deux voies circulables et deux voies de stationnement. Bien que dans son mot de présentation, le maire de Montréal, Denis Coderre mentionne avoir « choisi l'audace, l'innovation et la flexibilité » (Coderre, en ligne, 2015), il appert plutôt que le comité d'aménagement responsable du projet a choisi de ne pas choisir.

Dans le communiqué de presse de cette même présentation aux médias, le comité responsable du projet fait un retour sur les différents types de consultation s'étant déroulés en amont du projet final. On apprend ainsi ces informations :

De la consultation et des études techniques ont découlé quatre scénarios; celui présenté aujourd'hui rassemble ces idées en tenant compte de critères précis reliés aux thématiques de l'aménagement, la fonctionnalité, la gestion opérationnelle, le coût et l'échéancier de réalisation. (Ville de Montréal, en ligne, 2015).

Cette donnée concernant les « critères précis » n'a jamais été mentionnée aux citoyens lors des consultations sur la plateforme Internet. Pourtant, ces critères (aménagement, fonctionnalité, gestion opérationnelle, coût et échéancier) facilitent notre compréhension sur certains choix qui ont été pris par la ville lors du dévoilement du projet final. Nous pouvons nous questionner à savoir si l'absence de mention « de critères précis » lors des deux phases de consultations était un choix prédéterminé? Par exemple, le coût du projet est un facteur important, qui peut par ailleurs expliquer pourquoi aucun stationnement à proximité de la rue Sainte-Catherine ne sera construit, même si l'idée a été souvent citée parmi l'ensemble des répondants. Peut-être que la connaissance de ces « critères précis » aurait pu devenir un frein aux remue-méninges des répondants? Il nous est permis de sous-entendre que ceux-ci deviennent d'excellentes balises d'encadrement lorsque vient le temps de cautionner le choix final du projet!

Nous poursuivons donc notre analyse des résultats de cette participation citoyenne, pour en dégager la valeur de démocratie alternative qui s'en dégage. D'abord en comparant les commentaires formulés par les répondants sur Internet et ce qui est présenté dans le projet final de réfection de la rue Sainte-Catherine.

5.2 Commentaires citoyens dans un modèle de démocratie alternative

Le 1^{er} axe théorique évoqué dans notre recherche de terrain s'attardait à faire le point pour savoir si les commentaires des citoyens avaient été pris en compte dans la prise de décision des responsables politiques. Premièrement, observons le modèle final que prendra la rue Sainte-Catherine avant d'entreprendre toute comparaison.

La ville de Montréal propose un projet final où il est surtout question d'un meilleur partage de la rue entre les vélos, les piétons, les autobus, les camions de livraison et les voitures stationnées et en mouvements. Ce concept d'aménagement modulable est défini comme suit par la ville :

Ses trottoirs élargis permettront une diversité d'usages qui s'adapteront selon les saisons et les événements. Cet aménagement flexible permettra, par exemple, de rendre la rue complètement piétonne durant la saison estivale - avec des terrasses, des camions de cuisine de rue et des événements culturels - et d'y conserver le stationnement sur rue dans les périodes moins achalandées (réalisonsmtl, en ligne, s.d.).

Cette présentation est le reflet de l'option D – rue avec espaces multifonctionnels. C'est-à-dire une possibilité de piétonnisation permanente, temporaire ou saisonnière de la rue et conversion des voies de stationnements en espaces multifonctionnels. Rappelons que l'option D, présentée lors de la 2^e consultation sur la plateforme Internet avait reçu l'appui de 18 répondants sur les 95 commentaires émis.

Attardons-nous à un dernier point avant de formuler une réponse à notre 1^{er} axe comparatif. Le projet de réaménagement de la rue Ste-Catherine Ouest comprenait un ensemble de modèles de consultations. Outre la plateforme Internet, les

répondants ont aussi été consultés par le biais de discussion sur la rue, de comités et de rencontres avec des responsables de la ville. À ce stade-ci, il est important de rappeler que notre regard de chercheur ne traite que de l'impact des commentaires diffusés sur la plateforme Internet www.saintecath.ca. Ceux-ci, au nombre de 311 commentaires, sont l'unique échantillon sur lesquelles reposent nos données qualitatives pour parachever notre réflexion.

5.2.1 Observation et analyse de l'axe comparatif

Dans l'analyse des commentaires, tant au niveau du contenu que de la théorisation ancrée, nous avons noté des idées récurrentes. Celle de la piétonnisation entière et partielle, du stationnement et de l'aménagement urbain étant au cœur des discussions et commentaires. Nous avons également dégagé un désir d'amélioration de cette artère, mais surtout de l'audace dans la définition du projet final.

À la lumière de ce que la ville de Montréal présente comme plan d'aménagement final de la rue Sainte-Catherine, tout porte à croire que les responsables politiques ont pris en compte les commentaires des répondants sur la plateforme Internet. Dans la présentation du plan d'aménagement se trouve la possibilité d'avoir une rue piétonne entière ou partielle selon les besoins. Il est également mentionné que plusieurs bancs, arbres, terrasses et lieux publics seront aménagés. Finalement, il y aura encore des possibilités de stationnement sur la rue en plus de travailler sur un volet de stationnement intelligent (affichage dynamique et application mobile). Toutes ces orientations respectent de près ou de loin les grandes tendances observées par la consultation Web.

Toutefois, en optant pour un aménagement flexible, les politiciens responsables tentent de plaire à tous. C'est-à-dire, ils empruntent aux idées de tous les répondants, autant ceux pour une piétonnisation complète que ceux qui voulaient voir encore des voies circulables pour les voitures. L'option de la flexibilité devient donc une façon de ne déplaire à personne.

Également, les commentaires des répondants ont fait mention à plusieurs reprises de création de stationnements à proximité de la rue Sainte-Catherine dans le but de faciliter un accès piétonnier sur la rue et/ou d'éliminer les voitures stationnées sur l'artère. À cette demande répétée des répondants, la ville de Montréal a plutôt opté de mettre de l'avant le développement du stationnement intelligent. Pour le moment, il nous est difficile de juger si cela s'avère une solution qui sied mieux au besoin ou bien si elle n'est que d'ordre économique.

Il nous apparaît difficile d'établir un lien tangible et sans équivoque quant à la prise en compte des commentaires des répondants et la résultante du projet. Car si nous pouvons affirmer que les politiciens responsables ont su écouter les répondants, il nous est d'autant possible de leur reprocher leur manque d'audace. Manque d'audace qui s'était traduit dans les commentaires des répondants lors de la présentation des quatre options. Par objection, les citoyens répondants avaient même créé l'option E ; une option inexistante, représentant une piétonnisation entière.

Ces quelques exemples s'ajoutent à nos observations déjà complétées sur l'approche de la ville de Montréal sur le modèle de la démocratie participative. D'abord, notre entretien dirigé avec Lyne Marier nous a permis de constater la vision de la ville sur

l'apport de ces citoyens. Pour celle-ci, il est question de prendre le pouls des aspirations des citoyens plutôt que leurs commentaires concrets. Au final, ce sont les technocrates qui sont à l'origine des idées. S'ajoute à cela, l'idée arrêtée sur la capacité du citoyen à être consulté sur des enjeux publics de cette nature. De plus, bien que la plateforme Internet www.saintecath.ca offrait une liberté quant à la participation, au final, nous réalisons que le mandat du comité d'accompagnement, chapeauté par la ville, a plein pouvoir décisionnel (Chapitre IV - *Analyse qualitative des données*), ce qui diminue grandement l'impact du citoyen dans le processus consultatif.

5.2.2 Analyse politique de l'entretien non réalisé

Pour donner suite au point précédent à propos du faible impact du citoyen dans le processus décisionnel de la ville, s'ajoute le peu de considération pour répondre aux questions du citoyen. En effet, nous essaierons de trouver des pistes de réponses au mutisme du BVIN (Bureau Ville Intelligente et Numérique) quant à notre demande d'entretien. Plus précisément, pourquoi le BVIN n'a pas pris le temps nécessaire de répondre aux questions soumises et si le BVIN ne désirait plus participer à la discussion, pourquoi ne nous a-t-il pas simplement indiqué son refus?

Il nous apparaît important de souligner le refus de répondre du BVIN à notre demande d'entretien ou du moins de nous faire part de leur désistement. Outre l'ironie de ce silence, surtout provenant de la *Conseillère en conversation citoyenne*, il y a aussi une part de non-sens du BVIN. Ce département de la ville de Montréal, pour qui la ville intelligente est l'objectif premier et qui n'envisage pas de répondre à des questions qui les concernent.

Pour tenter de comprendre leur mutisme, nous ne pouvons que nous en tenir qu'à des présomptions et suppositions. D'abord, le BVIN n'est pas au cœur du projet Ste-Catherine et il n'est peut-être pas de leur compétence de se prononcer sur la consultation citoyenne qui s'y ait tenue. Ou bien, peut-être que la ville de Montréal consulte ses citoyens que sur une base précise de questions-réponses. En dehors de celles-ci, elle préfère n'engager aucun dialogue avec le citoyen sur une base réflexive.

Également, nous avons établi qu'à travers le projet Sainte-Catherine, une certaine technocratie avait chapeauté une partie du projet. Celle-ci pourrait avoir une instance sur ce silence du BVIN, c'est-à-dire que personne n'est assez expert au BVIN pour répondre à nos questions. Bref, cette non-réponse peut miner la confiance du citoyen envers l'institutionnalisation de la participation, car il est devant un vrai simulacre de participation citoyenne. La conversation est reçue par les technocrates de la ville, mais elle n'est jamais retournée vers le citoyen.

Bien entendu, la ville de Montréal est une structure politique municipale tentaculaire aux départements multiples. Le terme participation citoyenne, déjà très en vogue, semble être utilisé à toutes les sauces. Tout dernièrement, la ville de Montréal créait un nouveau site Internet avec la mention « participation citoyenne ». Toutefois, le site Internet ne sert qu'à illustrer la réalisation de certains citoyens. Un autre site Internet, toujours en lien avec la ville de Montréal (www.simplicité.montréal), a pour but d'inviter le citoyen à participer. Ce qui en réalité s'apparente davantage à une demande pour tester des applications reliées au virage numérique de la ville. La voix du citoyen ne sert qu'à aiguiller des applications déjà conçues par des technocrates de la ville.

Ce qui nous surprend le plus dans cette institutionnalisation de la participation citoyenne, c'est qu'elle va un peu à contre sens des valeurs promulguées par le « Chantier sur la démocratie » :

Chantier sur la démocratie, un groupe de travail de la Ville de Montréal composé d'une quinzaine de citoyens et de quelques fonctionnaires. Mis en place au lendemain du Sommet de Montréal en 2002, le Chantier a élaboré avec la Ville de Montréal des outils novateurs favorisant la démocratie de participation. (villedeMontreal, en ligne, s.d.)

Ainsi, il existe au sein de la ville de Montréal d'autres intervenants qui travaillent à l'amélioration de la participation citoyenne. Il s'agit d'un autre département municipal relié aux consultations publiques. Ce qui nous étonne à ce stade-ci c'est que personne au BVIN n'a eu le réflexe de nous renvoyer vers cette équipe de la ville. D'une certaine façon, cette non-action endosse notre constat. La ville de Montréal fait grand usage de la terminologie propre à une démocratie participative, mais lorsqu'elle est pratiquée, son institutionnalisation l'empêche de réellement être à l'écoute du citoyen. Il est primordial que la sphère municipale se dote d'une responsabilité numérique et qu'elle fasse de l'éducation du citoyen une priorité, sans quoi, la participation citoyenne ne sera jamais garante de long avenir.

5.2.3 L'axe comparatif et le résultat final du projet

Malgré tout, pour que nous puissions arriver à une réponse définitive à ce premier axe comparatif, il faudra laisser s'écouler un certain temps sur la nouvelle artère modulable. Car c'est le temps et les choix de la ville, quant à la forme de flexibilité que prendra la rue Sainte-Catherine, qui nous dira si les politiciens ont réellement écouté les désirs des répondants ou s'ils ont plutôt laissé croire une consultation

participative, sans véritable écho dans l'aménagement final de la rue. C'est le temps qui nous révélera quel legs la ville laissera de ce projet. Celui de l'audace ou celui du statu quo ?

Mentionnons brièvement que la date du début du chantier pour les travaux de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest a dû être repoussée. Initialement, la ville de Montréal avait souhaité avoir terminé les travaux pour le 375^e anniversaire, soit en 2017. Toutefois, les travaux sont maintenant annoncés pour 2018. Il nous faudra donc attendre un peu plus longtemps avant de constater le résultat de cette rue multimodale.

5.3 Consultation et « délibération participative »

Notre 2^e axe de questionnement porte sur la possible réalisation d'une « délibération participative » telle que formulée par les chercheurs Cohen et Fung (2004). Ces auteurs ont travaillé à l'élaboration d'un modèle, basé sur une fusion entre la délibération et la participation citoyenne à travers un cadre institutionnel. Par la question du 2^e axe, nous cherchions à cerner la caractérisation des commentaires citoyens du point de vue d'une "délibération participative".

Pour arriver à caractériser les commentaires des répondants, nous avons préalablement extirpé cinq caractéristiques des écrits de Cohen et Fung. Ces caractéristiques opérationnelles ont été nos conditions *sine qua non* servant à définir si cette consultation sur la plateforme Internet a réellement offert un cadre de « délibération participative ». Revoyons les cinq caractéristiques indiciaires :

- 1- Offrir la prise de parole au citoyen au sein des débats sociaux.
- 2- Le citoyen doit avoir accès à de l'information relative au sujet traité.
- 3- Le nombre de citoyens participant doit être plus important en nombre, qu'une petite minorité d'initiés.
- 4- Pluralité des points de vue et commentaires des citoyens, idéalement issue de mini-sphères publiques différentes.
- 5- Il y a-t-il interaction ou possibilité d'interaction entre citoyens lors de la participation?

D'entrée de jeu, le premier point parmi les cinq nommés, « Offrir la prise de parole au citoyen au sein des débats sociaux » est une condition réussie, car la plateforme Internet du projet laisse libre cours aux répondants. Ceux-ci peuvent participer plus d'une fois à la même question et ils n'ont pas de limite de mots ou de caractères pour formuler leur réponse. Quant à la présence d'un modérateur, elle consiste à éviter les propos injurieux ou l'insertion de publicités.

Le deuxième point opérationnel, « Le citoyen doit avoir accès à de l'information relative au sujet traité », est en majeure partie réalisé. Sur la plateforme, les répondants pouvaient consulter des documents informatifs et des photos d'archives concernant la rue Sainte-Catherine. Là où nous croyons que ce point n'est réalisé qu'en partie, c'est que l'information disponible n'est pas associée à chacune des questions. Les questions sans informations additionnelles laissent le répondant répondre au meilleur de ses connaissances. Sur les sept questions posées, quatre disposaient d'informations pouvant aider les répondants à compléter leur réponse.

Le troisième point, « Le nombre de citoyens participant doit être plus important en nombre, qu'une petite minorité d'initiés », fut également en majeure partie réalisé. Dans ce cas-ci, trois questions sur sept ont généré 13 commentaires ou moins, n'impliquant aucun échange entre les répondants. Ce faible taux de participation ne

répond pas aux caractéristiques opérationnelles. Inversement, les quatre autres questions ont eu un taux de participation plus élevé, soit entre 32 et 113 répondants sur un total de 311. Ce plus grand nombre diminue la possibilité de citoyen initié comme seul répondant.

Le quatrième point, « Pluralité des points de vue et commentaires des citoyens, idéalement issus de mini-sphères publiques différentes », est similaire au point précédent. Ce sont les mêmes quatre questions qui ont généré le plus de commentaires, et qui ont du coup, engendré le plus grand nombre de points de vue diversifiés.

Le cinquième et dernier point, « Il y a-t-il interaction ou possibilité d'interaction entre citoyens lors de la participation ? », est lié de très près avec le quatrième point. La pluralité des points de vue a par le fait même facilité l'interaction entre les répondants. Il ne nous a pas été rare de constater plusieurs interactions à partir d'un seul commentaire. Les interactions avaient parfois des airs de conversation, parfois celui d'échange informatif et parfois des airs de joutes argumentatives.

Sans pour autant être en mesure de qualifier cette forme de consultation une totale réussite du point de vue d'une « délibération participative », l'exercice consultatif de la plateforme www.saintecath.ca peut se targuer d'avoir fait un pas dans la bonne direction.

On reprochera d'abord au processus les questions qui n'ont pas su atteindre leur cible. Que ce soit par le nombre de répondants, pas le manque d'interaction et/ou par de l'information supplémentaire absente. Les trois questions dont nous faisons

mention ne sont pas arrivées à capter l'intérêt du répondant. Il en résulte une participation faible, sans interaction, qui au-delà d'un échec de « délibération participative », nous apparaît comme un échec purement consultatif.

D'un autre côté, mentionnons que certaines questions de la plateforme ont fait de l'exercice consultatif un modèle de « délibération participative ». Celles-ci ont su engendrer un nombre important de répondants, qui ont interagi au besoin, tout en ayant la possibilité de s'informer sur ladite question. Nous remarquons que les questions ayant satisfait les cinq caractéristiques indiciaires d'une « délibération participative » sont aussi celles qui revêtaient un aspect plus concret, plus quotidien, aux yeux des répondants.

La « délibération participative » est un modèle, sans toutefois être LE modèle de la participation citoyenne. Toutefois, il a l'avantage d'unir deux modèles issus de la démocratie alternative. D'unir un acte d'engagement participatif du plus grand nombre à un celui d'un processus d'argumentation réfléchi. L'idée initiale de la plateforme Internet sur le projet de la rue Sainte-Catherine était d'inclure la participation des citoyens. Il nous est permis de croire qu'une des raisons pour laquelle ce modèle participatif a réussi à fonctionner, c'est parce qu'il est inscrit dans un cadre institutionnel, qui fait place aux citoyens. Cohen et Fung croient également que c'est à travers ce type de cadre, ici municipale, que le changement de modèle démocratique doit s'opérer.

À travers certaines questions de la plateforme www.saintecath.ca nous avons assisté à un modèle de « délibération participative ». Cependant, dans son ensemble, l'exercice consultatif se prête plus à une forme de participation citoyenne

traditionnelle ayant inclus un volet Internet. Au final, la réelle décision reste entre les mains des politiciens responsables du projet. Selon Blondiaux, l'institutionnalisation est un risque lorsqu'il est question de la participation citoyenne. Et le souhait d'une « délibération participative » lorsqu'elle est placée dans un cadre institutionnel crée le risque de voir les politiciens n'utiliser la forme consultative seulement pour que le projet puisse porter le sceau de projet social. C'est le constat observé si nous juxtaposons notre conclusion à notre 1^{er} axe d'analyse (*la prise en compte des commentaires des citoyens dans la prise de décision des responsables politiques*).

Notons, en terminant, que le taux de commentaires émis sur la plateforme Internet est très faible si on le situe dans l'ensemble du projet. Pour cette raison, il est difficile de consentir que nous avons assisté à une « délibération participative » planifiée. Nous savons toutefois qu'il est possible de travailler ce modèle dans un avenir rapproché, et peut-être sera-t-il possible de le laisser s'autoréguler davantage et d'accepter le risque de l'impact citoyen au lieu de s'en remettre à une instance institutionnelle placée aux commandes du début à la fin.

5.4 Mobilisation citoyenne par les réseaux socionumériques

À travers notre 2^e axe de questionnement portant sur l'accès à un modèle de « délibération participative », nous y avons juxtaposé un second volet formulé comme ceci : est-ce que l'on trouve dans ces commentaires citoyens, des éléments qui appellent à une mobilisation politique socionumérique? Cette question porte de grandes similarités avec notre question de recherche, c'est pourquoi nous répondrons de façon commune aux deux. C'est à travers le regard sur notre objet et de notre

cadre théorique, appuyé par la vision de Dominique Cardon et Loïc Blondiaux que nous tenterons de répondre à celles-ci.

Notre perspective sur la mobilisation citoyenne n'est centrée que sur celle effectuée dans un environnement de réseaux socionumériques. Cette forme de mobilisation, rendue très populaire avec la routinisation d'Internet, a un impact majeur sur les tentatives de participation citoyenne. Auparavant, la mobilisation était l'œuvre d'une équipe de terrain qui devait faire circuler l'information auprès de la population sans avoir accès à des outils de diffusion qui était l'exclusivité des médias de masse. Ces équipes avaient aussi la tâche de rassembler les citoyens informés pour les faire débattre entre eux. Sans pour autant faire table rase du passé, nous assistons à une nouvelle forme de mobilisation, qui augmente la connexion entre citoyens sans la nécessité d'un média traditionnel. « Le web a en effet élargi l'espace public en découplant les notions de visibilité et de publicité. C'est en augmentant la visibilité au sein des sociétés qu'une démocratisation de la parole et de la critique a été possible » (Cardon, 2010, p.36).

Bien que le citoyen ait trouvé des endroits où il peut se faire entendre, son discours n'est pas obligatoirement d'ordre social ni politique. Le porte-voix que sont devenus les RSN construit des mobilisations dont la trame narrative est bâtie autour de discours « ordinaires ». Un peu comme le préconisait John Dewey (Dewey dans Dahlgren, 2003, p.299) avec la formation d'un « public actif », Internet est devenu un lieu commun où cet « ordinaire » est nécessaire pour retrouver la participation du citoyen. Cette idée est reprise, cette fois par le truchement d'Internet, par Dominique Cardon :

Cet Internet de la conversation a joué un rôle décisif dans la démocratisation des usages. Les nouveaux internautes ont profité du fait qu'Internet était non seulement une agora « très publique », mais aussi un boudoir où leurs propos ne seraient pas soumis aux critères de sélection traditionnels (Cardon, 2010, p.50).

Dans son ouvrage *La démocratie Internet*, Cardon entretient ce lien de cette nouvelle possibilité de prise de parole de l'individu. À ses yeux, la conversation ordinaire, quotidienne, nommée également Web social est devenue plus facile pour les foules. Et dans tout cet ordinaire, ce qui prime avant tout, c'est l'échange entre individus.

Dans une perspective de mobilisation plus locale, comme nous l'avons observé avec le projet rue Sainte-Catherine, Cardon nous ramène à une donne qui amplifie le caractère positif d'une mobilisation socionumérique. Ce dernier parle d'une revanche de la géographie lorsqu'il est question des communautés virtuelles. Il rappelle que ces communautés réunissent « surtout des internautes vivant à proximité les uns des autres » (Cardon, 2010, p.29). Ce concept est tout à fait en phase avec l'idée d'une participation d'ordre plus locale, tel que le souligne également Blondiaux quand il parle d'une « démocratie de proximité » qui s'avère une solution naturelle (Blondiaux, 2008, p.66).

Si Internet permet une plus grande accessibilité pour rejoindre et/ou former une communauté, si les réseaux socionumériques offrent la possibilité à tout individu de se faire entendre, nous sommes tentés de croire qu'il n'y plus de frein pouvant stopper la croissance de pratique de démocratie alternative. Pourtant, il reste une critique, celle-ci attribuable à l'institutionnalisation de la participation. C'est par un retour à notre terrain d'observation que nous aurons un meilleur éclairage sur ce qui empêche la participation citoyenne de rayonner.

Notre regard sur notre terrain d'observation a d'abord porté sur le modèle et la pratique de participation qu'offrait la plateforme www.saintecath.ca. Toutefois, derrière la forme que la consultation a prise, émanant ou non sur une « délibération participative », nous avons également fait le constat du faible taux de participation des citoyens. Bien que le nombre d'Internauts ayant consulté le site se chiffre aux dessus des trente-mille visites uniques, la participation Web est famélique. Cette faible participation enlève une certaine légitimité décisionnelle quant à la participation citoyenne sur Internet. Il devient ainsi plus facile au comité de la ville responsable du projet de faire abstraction des commentaires soumis, car ceux-ci représentent à peine 1% des citoyens ayant consulté le site.

Il reste que les raisons de cet échec peuvent être nombreuses et nous ne pouvons prétendre identifier les réelles causes. Ce n'est pas le but de cette recherche. Ainsi, il nous est difficile de tirer des conclusions et prétendre que la réfection de la rue Sainte-Catherine est un sujet municipal qui n'intéresse qu'une infime partie des gens qui connaissent et empruntent cette artère. Cependant, certaines hypothèses reliées à cet échec valent la peine que l'on s'y attarde.

Cet exercice de participation citoyenne sur la plateforme www.saintecath.ca était entièrement chapeauté par la ville de Montréal. Et bien que la ville ait utilisé les médias traditionnels et quelques sites Internet (dont celui de la ville de Montréal) pour promouvoir ce modèle consultatif, les citoyens ont été très peu à participer. Pour Blondiaux, cela peut s'expliquer par la proximité des élites (ici les experts) à la participation. Les citoyens n'y voient alors qu'une opération de marketing au lieu de s'inscrire « dans la conséquence de mutations sociales profondes » (Blondiaux, 2008, p.28). Somme toute, le citoyen ne doit pas avoir l'impression que tout est joué d'avance.

La vision de Cardon à ce sujet s'avère similaire. Tout en constatant l'échec des institutions publiques à mobiliser les citoyens, il attribue une partie de ce constat « à la manière dont les collectifs se forment sur Internet » (Cardon, 2010, p.84). Plus précisément, il ajoute :

Il est difficile d'y recruter un corps de citoyens engagés, concernés et partageant préalablement des valeurs communes pour participer à un débat thématique. La demande de participation se conçoit plus souvent comme une expérimentation qui s'organise autour d'un dispositif permettant d'agir et coopérer (Cardon, 2010, p.84).

Ces critiques envers la prise en charge de la participation par des institutions publiques nous paraient tout à fait fondées lorsque nous nous penchons sur les résultats de notre terrain d'observations. Toutefois, Cardon et Blondiaux proposent des pistes de solutions pour améliorer le sort de la participation au sein des instances publiques. Du même coup, ces solutions permettront de répondre aux sous-questions de notre hypothèse de départ.

5.5 Pistes de solutions de participation dans un cadre institutionnel

Avant de nous attarder aux propositions de Cardon et Blondiaux, retournons voir les questions sous-jacentes à notre question de recherche. Ces questions sont le fruit de notre réflexion liée à notre hypothèse de recherche. Rappelons que notre hypothèse cherchait à savoir si le modèle participatif Web de la ville de Montréal pouvait donner lieu au concept d'une « délibération participative ». Maintenant que notre hypothèse a été validée, il reste à porter notre regard sur notre question de recherche.

D'abord, par nos questions sous-jacentes, nous voulions tenter d'apprendre si la participation citoyenne peut sortir de son cadre local. Puis dans un deuxième temps, on se questionnait à savoir si le modèle de « délibération participative » pouvait mener à des changements plus importants dans le modèle démocratique représentatif municipal?

5.5.1 Participation citoyenne dans un cadre local

Débutons nos pistes de solutions par Loïc Blondiaux pour savoir si la démocratie participative peut sortir de son cadre local. Celui-ci départage la réussite d'une participation citoyenne en deux catégories non formelles. La première fait référence à l'enjeu de la consultation. Le citoyen doit avoir l'impression que son « *input* » joue un rôle décisif et que sa participation est un réel levier sur les décisions prises. La seconde piste de solution proposée par Blondiaux se concentre sur les actions administratives. Celles-ci doivent renforcer la transparence « en permettant un accès à l'information, en introduisant des garanties pour l'utilisateur (...) ces dispositifs de participation peuvent contribuer en retour à la légitimation des services publics auprès des citoyens concernés » (Blondiaux, 2008, p.94).

En ce qui concerne Dominique Cardon, les solutions proposées demandent un changement de la part des instances administratives qui chapeautent les participations citoyennes. Sans pour autant les exclure du débat, Cardon croit que les institutions « ne doivent pas chercher à initier ni à conduire le débat, mais seulement à rendre plus faciles les conditions dans lesquelles les internautes peuvent créer leur propre débat » (Cardon, 2010, p.84). Dans cette perspective, l'auteur appelle même

l'application de la gouvernance autorégulée, à travers laquelle le contrôle local peut s'avérer plus réussi que la monopolisation du pouvoir (Ibid, p.87).

À la lumière de ces pistes de solution, nous croyons qu'il peut être possible d'expérimenter la participation citoyenne hors d'un cadre local. Toutefois, cette avenue n'est pas une option à court terme. Bien que les modèles de participation citoyenne sont multiples et augmentent en popularité, leurs succès demeurent à petite échelle. Le projet de consultation pour le *Projet rue Sainte-Catherine Ouest* en est un qui a dépassé l'action citoyenne très localisé des ruelles et des arrondissements de la ville pour tenter d'inclure la population de proche et de loin autour de l'artère la plus connue de Montréal. Le résultat mitigé nous porte à croire que les modèles de participation citoyenne doivent d'abord devenir une réussite et faire partie de la culture locale avant d'être transposé dans un cadre politique plus important.

5.5.2 Démocratie participative dans un modèle représentatif municipal

La seconde question sous-jacente à notre question de recherche était à savoir si le modèle de « délibération participative » pouvait mener à des changements plus importants dans le modèle démocratique représentatif municipal. De prime abord, il faut rester très prudent avec l'utilisation du terme « changements importants ». Voyons plutôt quelle possibilité la « délibération participative » peut offrir au modèle représentatif déjà en place.

Nos observations et nos pistes de réflexion nous portent à croire qu'il existe une place possible pour cette forme de démocratie alternative. Sans pour autant substituer à la démocratie représentative, la « délibération participative » pourrait devenir un allié

de taille qui accentuerait le pouvoir décisionnel du citoyen et qui permettrait une gouvernance de proximité augmentée. Cette cohabitation de modèles aurait un effet bénéfique un sur l'autre. La démocratie participative, bien que plus inclusive pour le citoyen, ne signifie pas « que le pouvoir de décision soit transféré entre les mains du peuple. Il reste, *in fine*, entre les mains des représentants élus. Mais ceux-ci ont l'obligation de rendre des comptes en permanence sur les choix qu'ils accomplissent » (Blondiaux, 2008, p.98). En appliquant ces deux modèles à la gouvernance, les élus et les citoyens travaillent davantage de pairs et la réverbération de leur discussion se fait mieux entendre.

À cet effet, des exemples de cohabitation de modèles tels qu'énoncés vont voir le jour à Montréal en 2018. L'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie va tenter l'expérience en créant des « comités de milieu de vie » dont la parole du citoyen sera nécessaire dans des dossiers se rapportant à la culture, aux sports, aux activités de la voirie, au développement social ou encore à l'aménagement du territoire. La mobilisation autour de ces « comités de milieu de vie », la participation des citoyens et l'encadrement de la ville seront tous des points cruciaux pour que fonctionne ce modèle démocratique parallèle au modèle municipal. Une réussite de ces « comités de milieu de vie » pourrait en voir naître d'autres ailleurs à Montréal ou au Québec.

5.6 Nouveau modèle de citoyenneté

À travers ces pistes de solution que nous venons de décrire, il appert que cette combinaison, entre la participation citoyenne et la mobilisation par le Web, donne un nouveau souffle au modèle participatif, du moins quand il est inséré dans la sphère municipale.

Cette nouvelle possibilité démocratique nous amène à repenser la définition du citoyen, tel que le modèle de la représentativité l'avait construit. La place grandissante de la démocratie participative à travers les réseaux sociaux fait naître une nouvelle posture citoyenne. Certains auteurs parlent ainsi de « citoyenneté technologique » (Barry, 2001) ou de « cybercitoyenneté » (Bidegaray, 2010).

Ce repositionnement définitionnel de l'exercice de la citoyenneté est en majeure partie dû à « l'éclosion d'un nouvel écosystème numérique » (Bidegaray, 2010, p.88). Ce lien, de plus en plus tangible, entre Internet et le citoyen, amène celui-ci dans un rôle modifié de citoyenneté :

La connexion des cybercitoyens réalise une forme d'expression collective des citoyens qui ne se considèrent plus seulement comme des récepteurs passifs des décisions de gouvernants, mais comme des acteurs possibles du processus de décision (Ibid, p.90).

La force d'Internet, et plus particulièrement celle des réseaux sociaux, a déjà transformé l'individu. Celui-ci a trouvé dans le Web, un endroit aux possibilités infinies à la pluralité des discours. Cette pluralité de la parole publique, avec son propre langage, s'immisce dans des espaces que la politique conventionnelle n'a su trouver place (Cardon, 2010). D'un point de vue strictement politique, c'est par l'appropriation de l'Internet que s'est effectué le changement de statut du citoyen. Andrew Barry reconnaît qu'aujourd'hui les dispositifs techniques sont devenus politiques, dans le sens où ils offrent au citoyen une façon de faire partie de la joute politique : « interactive and networked technologies have come to be seen as a key resource in the making up of citizens. New technology is reckoned by many to play a

critical part in the revitalisation of democracy, in its various forms” (Barry, 2001, p.127).

Si nous poussons la réflexion d’une « citoyenneté technologique » un peu plus loin, cela nous mène à Michel Callon et John Law et la notion « Hybrid Collectives ». À leurs yeux, il n’y a plus de distinction entre l’individu et la société. L’idée d’une relation entre humains est remplacée par « a collective association of human and non-human entities » (Cardon et Law, 1997, p.178). Ce qu’ils considèrent comme étant une sociologie nouvelle offre la possibilité de revoir la configuration sous une forme collective entre humain et non humain, menant à des actions différentes. L’idée d’action, où plutôt d’interaction, est ce à quoi Callon fait référence quand il parle du « citoyen technologique ». Ici, Callon prend l’exemple d’un visiteur d’un musée à qui l’on propose une visite « active » :

Le visiteur apprend donc autre chose que les leçons de la science; il apprend à se comporter en « citoyen technologique » actif. Cet apprentissage ne consiste pas à absorber des discours et des idéologies l’exhortant à être actif; il découle de l’engagement réussi dans des agencements interactifs. (Callon, 2003, p.201)

En définissant une nouvelle forme de « délibération participative » dans nos modèles de politique municipale, nous avons été en mesure de constater des changements possiblement d’ordre systémique à plus petite échelle. L’utilisation d’Internet dans la mobilisation citoyenne, pour augmenter sa contribution au modèle participatif, crée un changement dans la définition même du citoyen. Celui-ci n’est plus passif, mais actif. Cette prise de la parole du citoyen dans la sphère politique l’amène à se construire une nouvelle identité nommée par certains auteurs comme de la « cybercitoyenneté ». Ce nouveau point de départ nous permet d’espérer une place

plus grande pour le citoyen dans les prises de décisions au sein de sa communauté et peut-être même éventuellement au sein de son pays.

5.7 Le constat de la participation citoyenne

Ce dernier chapitre nous a permis de revenir sur l'ensemble de nos observations. Nous avons également répondu à notre hypothèse de départ, ainsi qu'aux deux questions sous-jacentes à celles-ci. Notre analyse et nos observations étaient portées par notre question de recherche (comment la participation citoyenne au niveau municipal, par l'utilisation des réseaux sociaux numériques, contribue-t-elle au modèle participatif?).

À la lueur des résultats présentés, nous croyons que nous avons réussi à cerner les enjeux entourant notre question de recherche. Sans revenir en détail sur notre constat, nous pouvons tout de même rappeler que les citoyens sont aujourd'hui plus près de leurs élus et des pouvoirs décisionnels qu'ils ne l'étaient avant Internet. Leurs voix, maintenant portées par la puissance de la diffusion des RSN, sont une force dont la classe politique cherche encore à mesurer toute la portée.

Certains politiciens, surtout au niveau municipal, sont déjà en train d'apporter des solutions. L'arrivée de modèle de démocratie alternative au niveau local n'est pas fortuite. Finalement, nous préférons nous placer dans le camp des optimistes et croire que la participation citoyenne est un modèle qui arrivera à s'implanter, sans nul doute si la mobilisation numérique continue d'être la caisse de résonance de citoyens de tout acabit.

CONCLUSION

Le point de départ de notre recherche a pris racine en voyant la résurgence de quelques actions citoyennes dans les quartiers de la ville. De ces gestes citoyens est née notre réflexion sur l'exercice citoyen dans une perspective locale. Cela a mené à un questionnement sur la place du citoyen dans une démocratie représentative. Comme nous le mentionnons en introduction de cette recherche, l'acte de voter concède au citoyen un pouvoir, qui rapidement s'éteint pour laisser l'espace public à son représentant élu. Bien que l'existence de démocratie alternative n'est pas nouvelle, la réticence de la part des élus de les faire cohabiter avec la démocratie représentative est tenace. Ainsi, des paradigmes tels la démocratie délibérative et participative sont confinées à garder une valeur d'expérimentation sans plus. Toutefois, l'arrivée d'Internet, mais surtout sa mise au quotidien, a commencé à faire basculer ce silence citoyen.

Cette nouvelle culture du numérique a permis aux individus de partager leurs discours. Et peu importe la nature des discours, aussi quotidiens soient-ils, ce retour aux dialogues entre individus est bon signe pour la vie démocratique.

Les formes d'interaction et de communication entre les citoyens ont toujours été un élément central des théories de la démocratie. Les discussions entre citoyens sont en effet considérées comme un support de leur participation en tant qu'elles en sont l'expression (...) La délibération est alors perçue comme un pivot de la constitution des publics, moralement et fonctionnellement vital pour la vie démocratique. (Dahlgren, 2003, p.291)

Déjà au siècle dernier, John Dewey est de ceux qui préconisaient l'importance pour le citoyen ordinaire à échanger entre eux, peu importe la teneur du discours. Voilà qu'aujourd'hui, Internet est devenu un multiplicateur d'espace public. Du même coup, il est devenu un accélérateur de la mobilisation citoyenne.

Depuis quelques années, aidés par Internet, certains concepts de la démocratie alternative sortent de l'ombre : « Internet est conçu comme un outil de stimulation de la démocratie locale » (Vedel, 2000, p.249). C'est le cas pour la démocratie délibérative et la démocratie participative, nommée plus familièrement participation citoyenne. Au début des années 2000, la réussite du budget participatif de Porto Alegre démontre en quoi la pratique de ce modèle démocratique peut résulter.

Nous aussi, à titre de chercheur, nous nous sommes intéressés à la chose. Cela a cheminé en la question de recherche suivante : comment la participation citoyenne au niveau municipal, par l'utilisation des réseaux socio-numériques contribue-t-elle au modèle participatif? De ce point de départ réflexif, nous avons donc élaboré un cadre théorique orienté vers la philosophie politique et la socialisation des usages. Notre vision était de définir les paradigmes de la démocratie délibérative et participative face à la démocratie représentative, puis d'y ajouter l'aspect technologique, plus précisément la socialisation de la technique, qu'est Internet dans la refonte de ces modèles.

Notre terrain d'observation; un projet de la ville de Montréal incluant un volet de participation citoyenne via une plateforme Internet, nous a ainsi permis de développer notre réflexion théorique à partir de quelque chose de tangible. Notre

analyse de tous les commentaires des citoyens émis sur la plateforme Internet du *Projet Sainte-Catherine Ouest* nous a permis des observations variées.

Pour arriver à dégager un sens aux données recueillies, nos observations ont été portées par deux axes de questionnements. Le premier se voulant d'ordre comparatif, c'est-à-dire celui de poser un regard entre les commentaires des citoyens sur la plateforme et le dévoilement final du projet par la ville de Montréal. Le second axe, quant à lui, s'est penché sur le modèle de participation citoyenne proposée par la ville. À partir de celui-ci, nous nous sommes demandé si ce modèle alternatif ne pourrait pas être celui préconisé par Cohen et Fung (2004). Ceux-ci proposent une fusion paradigmatique entre une démocratie délibérative et une démocratie participative, nommée « délibération participative ».

Sans pour autant revenir en détail sur les résultats obtenus, nous pouvons brosser un portrait d'ensemble de la participation citoyenne à l'intérieur de ce terrain d'observation, puis nous servir de cette observation pour jeter un regard plus global sur le modèle participatif.

De prime abord, nous avons constaté qu'une partie des questions sur la plateforme consultative de la ville répondaient aux caractéristiques préalablement établies pour la réussite d'une « délibération participative ». Suite aux réponses de la ville à notre entretien dirigé, il nous apparaît sans nul doute que l'objectif premier de la plateforme Internet cherchait simplement à rejoindre le citoyen dans une manœuvre communicationnelle plus que participative. Le désir de faire de cet exercice consultatif, une expérimentation d'un nouveau modèle démocratique alternatif n'était pas le désir souhaité.

En ce qui a trait au premier axe comparatif, nous avons comparé les commentaires des citoyens sur la plateforme versus la présentation du projet final du projet. Par le choix de la ville, il nous est difficile de porter un jugement clair. D'abord le taux de participation sur la plateforme est peu élevé et ensuite le choix final de la ville de Montréal, de par une option multimodale, apparaît comme un choix « rassembleur », car celui-ci opte pour toutes les possibilités soumises à la fois. De plus, notre entretien avec un représentant de la ville de Montréal a mis en lumière leur vision du citoyen dans un exercice de participation. Une vision qui cherchait d'abord à connaître les aspirations des répondants, qui sont moins habitués par ce genre d'enjeux consultatifs.

Suite à l'analyse des résultats, nous avons cherché à répondre à la question de recherche, en dégagant d'abord un sens aux deux axes ayant soutenu notre analyse et en trouvant des pistes de réponses aux questions sous-jacentes en lien avec notre hypothèse de départ.

Bien que n'étant pas le but premier de la ville par sa plateforme consultative, nous avons tout de même constaté qu'un le modèle de « délibération participative », né d'une fusion entre une démocratie participative et délibérative, peut-être opérationnelle. En fait, lorsque les cinq caractéristiques indicielles à une « délibération participative » sont réunies, le citoyen est plus que jamais engagé dans le processus décisionnel en cours. Il a droit de parole, il a accès à de l'information sur l'enjeu en question, sa participation n'est pas restreinte à un groupe d'initiés, il échange avec les autres citoyens, il y a pluralité et interaction entre les participants.

À la différence du modèle participatif qui mise davantage sur la force de la masse, c'est-à-dire le plus grand nombre de citoyens actifs et du modèle délibératif, qui souhaite un échange citoyen argumentatif, parce que ceux-ci sont informés, l'idée de fusion paradigmatique entre ces deux modèles est une voie non négligeable. La « délibération participative » informe le citoyen sur l'enjeu et sur les composantes entourant celle-ci. De plus, ce modèle cherche à augmenter le nombre de citoyens en déployant une mobilisation plus importante. À cet effet, notre regard sur une mobilisation d'ordre technologique répond à ce besoin. Plus précisément, il rend plus accessible l'information sur un sujet, l'échange entre citoyens et la portée d'actes participatifs, parce que diffusé sans la nécessité des médias traditionnels.

Si à titre de chercheur, nous éprouvons un certain engouement à voir la possibilité du modèle de « délibération participative » prendre forme à un niveau local, nous restons tout de même réalistes devant certains enjeux qui peuvent freiner ce modèle comme nous l'avons observé par notre terrain d'observation. Par exemple, un taux de participation des citoyens peu élevé. Nos hypothèses face à ce constat sont celles tirées des œuvres de Blondiaux et Cardon. Ceux-ci évoquent la prudence quand un modèle de participation est institutionnalisé. Et bien que les instances gouvernementales s'avèrent souvent nécessaires pour implanter un cadre dans lequel se déroulera une participation citoyenne, ces mêmes instances doivent éviter d'y jouer un rôle trop important. De cette façon, le citoyen ne doit pas avoir l'impression que l'exercice participatif n'est qu'une manœuvre consultative tape-à-l'œil. La présence des institutions doivent éviter le plus que possible de prendre le contrôle d'une pratique délibérative ou consultative. Au dire de Cardon, les citoyens sont en mesure d'autoréguler le débat.

À la lumière de nos résultats et de notre regard théorique sur ceux-ci, nous venons de démontrer qu'il existe potentiellement une place pour une démocratie participative. Une place de cohabitation avec le modèle démocratique de la représentativité. Une place à prendre d'abord au niveau de la sphère locale avec des enjeux très pragmatiques aux yeux des citoyens; l'environnement, le développement urbain, la culture. Pour que puisse se réaliser une participation citoyenne au niveau municipal, il en revient aux élus de mettre de l'avant la présence des citoyens dans les débats et les décisions et prendre le risque des résultats obtenus par le désir des citoyens.

Alors que nous évoquons le désir de Montréal, mais aussi de plusieurs grandes métropoles du monde, de devenir des villes intelligentes, il est devenu impératif d'inclure le citoyen dans le processus décisionnel. L'intelligence d'une ville ne se calcule pas seulement par le nombre d'applications mises au service de sa population, mais davantage par la réverbération de ceux-ci sur les instances gouvernantes de leur ville. Une ville intelligente ne peut l'être que si elle constituée de gens qui bénéficient et qui ont accès à la culture du numérique.

Cette place plus importante accordée à la participation plus active des citoyens procurerait également un nouveau rôle à ceux-ci. Cette possibilité de redéfinition du citoyen, comme nous l'avons abordé au chapitre V, est revue à partir d'une perspective propre aux nouvelles technologies.

Les auteurs qui se prononcent sur l'émergence d'une « citoyenneté technologique » (Barry) ou l'éclosion d'un « cybercitoyen » (Bidegaray, 2010) voient déjà la participation citoyenne étroitement imbriquée avec la technologie. En fait, la technologie est perçue comme une extension de l'humain. Cela nous rapproche de

Callon lorsqu'il traite d'un agencement entre actants humain et non humain. Toutefois, pour que puisse se formuler une définition renouvelée du citoyen, il faut davantage que seulement l'insérer dans un univers technologique. Il est impératif qu'un « citoyen technologique » soit en phase avec la culture du numérique. Cette culture en est une qui doit se développer, non pas par simple contact avec la technologie, mais à travers l'éducation.

En voulant revoir le rôle du citoyen, il faut dans un même élan accepter de prendre en considération son accès à l'éducation. Augmenter le rôle participatif de la population demande plus qu'une mobilisation efficace. Il demande à ce que les citoyens soient en mesure de décoder les informations et les enjeux entourant un acte participatif. Il demande également que ces mêmes citoyens connaissent les codes politiques dont il est question lors d'une « délibération participative ». Bref, l'éducation reste encore et toujours au cœur d'un citoyen plus engagé socialement et politiquement.

Il est bien de constater la croissance ces dernières années des modèles de démocratie alternative. Ces résultantes sont en partie dues à un certain effritement d'une démocratie représentative de plus en plus éloigné du citoyen « ordinaire ». Une réussite également observée par le désir du citoyen de faire partie de la décision, surtout dans une sphère locale et d'enjeux de proximité. Cette nouvelle place que le citoyen cherche à prendre l'a été, et l'est d'autant plus aujourd'hui, par l'émergence d'Internet, au point de devenir un objet du quotidien.

Il est à noter également que les niveaux de gouvernance tentent de plus en plus l'expérience de la participation citoyenne. Leur cadre institutionnel est nécessaire

pour mettre en place un exercice de « délibération participative » fonctionnel. Cependant, ceux-ci doivent éviter les écueils; c'est-à-dire une place trop importante au technocrate, rendant la participation des citoyens rien d'autre qu'un simple exercice de relation publique.

Il est à souhaiter qu'avec le désir des métropoles d'accéder au stade de ville intelligente, celles-ci doivent consulter davantage leur citoyen. Reste à savoir si la façon de les sonder portera une réelle volonté de « délibération participative ». Ainsi, sans pour autant accéder à un renouveau du modèle définitionnel du citoyen, un pas dans la direction d'une nouvelle pratique démocratique serait engagé. Du moment que la confiance gagne le citoyen à participer et que les représentants élus fassent à leur tour confiance aux citoyens dont ils sont tributaires.

ANNEXE A

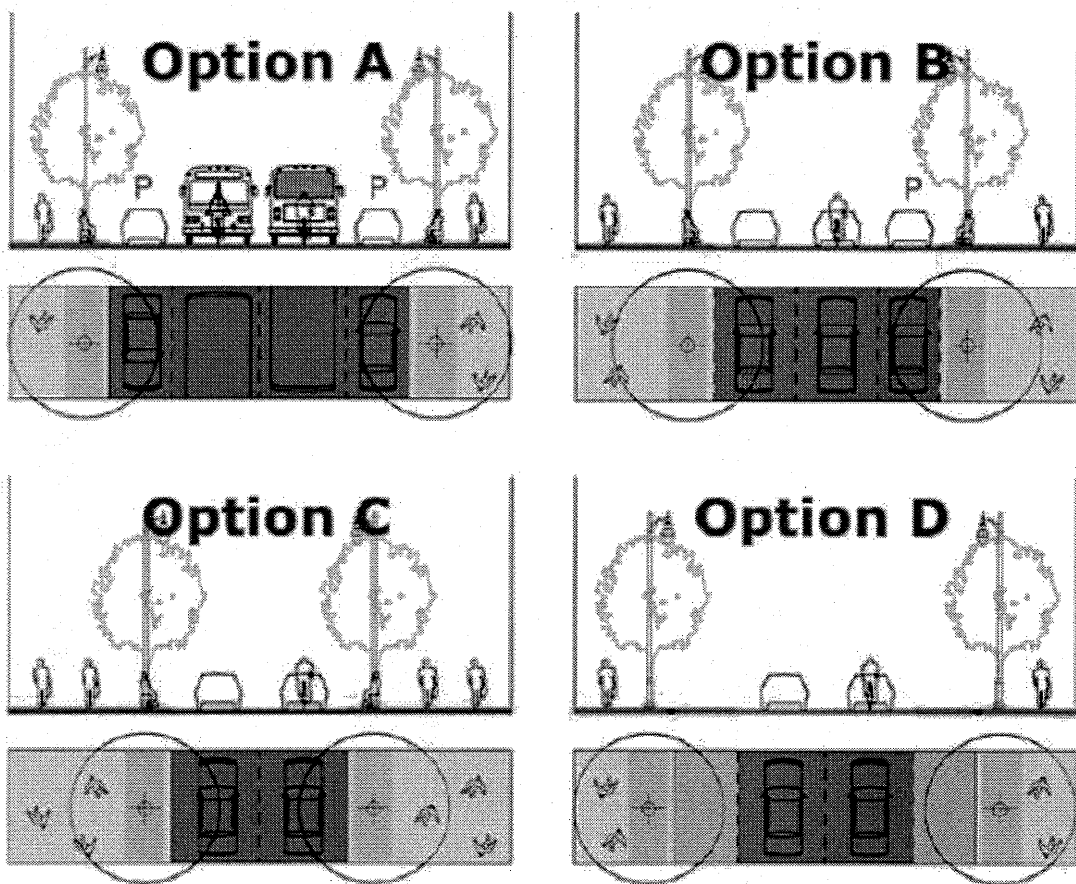
CANEVAS CONSOLIDÉ DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE ET DES ENTRETIENS AVEC LES USAGERS DE LA RUE

1. Quels énoncés sont vrais pour vous? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.
 - Je travaille dans un commerce du centre-ville de Montréal
 - Je travaille dans un bureau du centre-ville de Montréal
 - J'étudie dans un établissement du centre-ville de Montréal
 - J'habite au centre-ville de Montréal
 - J'habite sur l'île de Montréal
 - J'habite en banlieue de Montréal
 - J'habite ailleurs au Québec
 - Je suis touriste
 - Je m'intéresse aux questions d'aménagement et des centres-ville
 - Aucune de ces réponses
2. À quelle fréquence allez-vous sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater?
 - Tous les jours
 - 2 à 3 fois par semaine
 - Une fois par semaine
 - Une fois par mois
 - 1 à 3 fois par année
 - C'est la première fois
 - Jamais
3. Indiquez les raisons pour lesquelles vous vous rendez sur la rue Sainte-Catherine Ouest. Veuillez cocher au maximum trois réponses.
 - Travail
 - Magasinage
 - Restaurants et bars
 - Activités culturelles (concerts, musées)
 - Événements et festivals
 - Promenade
 - Études
 - Autre
 - Je ne fréquente pas la rue Sainte-Catherine Ouest
4. À quelle saison préférez-vous fréquenter la rue Sainte-Catherine Ouest? Veuillez cocher une seule case.
 - Printemps
 - Été
 - Automne
 - Hiver
 - Toutes les saisons
 - Je ne fréquente pas la rue Sainte-Catherine Ouest
5. Quel moyen de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre sur la rue Sainte-Catherine Ouest à partir de votre domicile?
 - La marche
 - La voiture
 - L'autobus
 - Le métro
 - Le taxi
 - Le vélo
 - Autre
 - Je ne fréquente pas la rue Sainte-Catherine Ouest
6. Quelles devraient être les retombées principales du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest? Veuillez cocher au maximum trois réponses.
 - Stimuler l'activité commerciale
 - Animer la rue par des activités culturelles
 - Améliorer l'esthétique de la rue
 - Attirer plus de touristes
 - Favoriser la promenade
 - Faciliter l'accès en voiture
 - Faciliter l'accès à vélo
 - Autre
 - Je ne sais pas
7. Une fois le réaménagement complété, vous préféreriez que la rue soit... Veuillez cocher une seule case.
 - Piétonne en tout temps
 - Piétonne pendant la saison estivale
 - Piétonne uniquement pendant des événements
 - Ouverte à la circulation automobile en tout temps
 - Je ne sais pas
8. Que faut-il améliorer en priorité au chapitre de l'aménagement de la rue? Veuillez cocher au maximum trois réponses.
 - Bancs et aires de repos
 - Largeur des trottoirs
 - Éclairage
 - Traverses piétonnes
 - Arbres et verdure
 - Stationnement pour voitures
 - Stationnement pour vélos
 - Mise en valeur des bâtiments et des vitrines
 - Autre
 - Je ne sais pas

ANNEXE C

Proposition lors de la 2^e étape de consultation citoyenne

OPTIONS PRÉLIMINAIRES DE PARTAGE DE LA RUE



ANNEXE D

Questions de l'entretien dirigé par courriel avec Lyne Marié de la ville de Montréal.
Novembre 2016.

1. Comment s'inscrit la participation citoyenne dans le projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine?

La participation citoyenne fait partie intégrante du projet Sainte-Catherine Ouest. La Ville a entrepris le projet avec le souci de préserver l'activité commerciale et la qualité de vie des riverains. Compte tenu de l'ampleur et de l'impact des travaux sur l'ensemble des parties prenantes (commerçants, propriétaires d'immeubles, visiteurs, travailleurs du centre-ville, etc.), Montréal a développé une approche singulière, afin de répondre aux attentes et aux besoins de la communauté.

Des mesures exceptionnelles ont été prises pour s'assurer de l'adhésion des Montréalais et de tous ceux et celles qui seront directement ou indirectement touchés par les travaux. Tous les partenaires clés de la *Sainte-Cath* ont été invités à réfléchir et à orienter l'avenir de cette artère symbolique. La réflexion se voulait la plus exhaustive possible : aménagement de la rue et des espaces publics, design du mobilier, éclairage, accessibilité universelle, partage de l'espace public entre les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés, ville intelligente, etc. Avec comme toile de fond, le développement économique, touristique, commercial et social de l'artère.

La démarche de consultation a été élaborée en deux phases. La première, en amont de la conception de l'aménagement de la rue, a servi à identifier les besoins, les attentes et les idées des citoyens. La deuxième phase a servi à faire réagir les gens sur des thèmes d'aménagement spécifique (groupes de discussion) et le grand public sur des options d'aménagement (voir rapport Acertys pour plus de détails).

Certaines activités de consultation s'adressaient plus spécifiquement aux citoyens, par ex :

- Le rendez-vous sur la rue qui a permis à l'équipe projet de rencontrer plus de 450 Montréalais en juin 2014;

- La discussion publique en ligne – forum de discussion et sondage : perceptions et attentes envers le projet (étape 1) et rétroaction sur les scénarios préliminaires d'aménagement (étape 2) ;
- Les entretiens avec les usagers de la rue : perceptions et attentes envers le projet.

2. La décision finale est-elle teintée de l'apport des citoyens ou plutôt celle des spécialistes de la Ville de Montréal?

La décision finale tient compte du résultat de l'ensemble des activités réalisées et des moyens qui ont été déployés auprès de plusieurs public-cibles. Les spécialistes de la Ville qui ont collaboré au projet se sont penchés davantage sur les aspects techniques, en fonction de leur expertise (circulation, mobilité urbaine, transport, accessibilité universelle, patrimoine, ville intelligente, développement économique, etc.).

La décision finale du concept d'aménagement de la rue, dévoilée en mai 2015, tient compte des aspirations des Montréalais. Ces derniers ont manifesté, entre autres, leur désir d'avoir plus de place pour marcher sur les trottoirs, des espaces pour s'asseoir, des terrasses, des arbres plus nombreux, du stationnement intelligent, etc.

3. Croyez-vous que la consultation via les réseaux sociaux (plateforme Internet) a généré des commentaires et une participation citoyenne provenant de groupes d'initiés ou a-t-elle réussi à être rassembleuse pour des citoyens de tout horizon?

La plateforme en ligne a permis à des citoyens de plusieurs horizons d'exprimer leurs préoccupations et de partager leur vision de la future Sainte-Catherine. La consultation s'adressait à tous ceux qui ont à cœur la rue Sainte-Catherine Ouest.

Bien entendu, ce type d'enjeu n'intéresse pas forcément tous les citoyens : participer à une discussion publique sur une plateforme exige que l'on soit à l'aise avec les réseaux socio-numériques et qu'on y investisse du temps. Par ailleurs, les citoyens ne sont pas habitués d'être consultés sur des enjeux publics de cette nature. Les gens qui se sont prononcés sur la plateforme ont un intérêt pour les projets d'aménagement en général ou pour celui de la rue *Sainte-Cath* en particulier.

Par contre, des activités comme la rencontre de l'équipe projet sur la rue et les sondages auprès des usagers de la rue Sainte-Catherine ont permis de joindre un plus

vaste éventail de citoyens qui n'auraient pas nécessairement pris le temps de faire un commentaire sur la plateforme.

4. Est-ce que les résultats de ces consultations ont une valeur quantitative représentative des citoyens qui empruntent cette artère?

Nous ne prétendons pas avoir sondé l'opinion d'un échantillon statistiquement représentatif d'une rue aussi diversifiée et achalandée que la Sainte-Catherine Ouest. Par contre, le rendez-vous sur la rue en juin 2014 de même que les sondages effectués sur Sainte-Catherine nous ont permis d'obtenir suffisamment d'information concernant les besoins et les souhaits émis par les diverses clientèles rencontrées.

5. Lors de la phase 2 de consultation, la présentation des quatre options était disponible sur la plateforme, mais quels étaient les autres moyens de consultation pour cette deuxième étape par rapport à la première ?

La seconde étape de consultation était davantage axée sur la rétroaction tandis que la première visait à identifier les besoins, les attentes, les idées. Dans cette deuxième phase, six groupes de discussion ont eu lieu, chacun réunissant une communauté d'intérêts distincte : commerce et tourisme, aménagement paysage et patrimoine, mobilité, transport et déplacements, développement social, immobilier et bureau.

Un forum sur l'avenir de la rue s'est également tenu pendant 2 jours, sous forme de conférences, de panel de discussion et d'ateliers de travail. Compte tenu que ces activités s'adressaient à des clientèles précises, elles se sont déroulées sur invitation.

En plus, lors de cette deuxième phase, il y a eu, sur la plateforme de consultation, un questionnaire en ligne permettant aux participants d'évaluer les propositions issues du forum sur l'avenir de la rue, résumées en 10 projets : 157 questionnaires ont été remplis.

6. Quel est le nombre total de répondants, durant les 2 phases de consultation, toutes formes de consultation confondues?

En ce qui a trait à la consultation des Montréalais sur la plateforme en ligne, vous trouverez cette information dans la «Synthèse des résultats de l'étape 2 (septembre et octobre 2014) et conclusions de la démarche», rédigée par la firme Acertys (voir site realisonsmtl.ca/saintecath), plus précisément aux pages 14 et 15. Le premier

tableau présente les statistiques sur la fréquentation de la plateforme tandis que le second présente la participation à la discussion en ligne.

Les groupes de discussion ont réuni un total de 105 personnes.

Le Forum sur l'avenir de la rue a rassemblé 129 personnes.

La rencontre sur la rue a permis de rencontrer plus de 450 Montréalais.

Les entretiens avec les usagers de la rue : 249 questionnaires remplis.

En ce qui a trait à votre dernière question envoyée par courriel le 16 novembre, relativement à la différence du nombre de commentaires émis sur la plateforme www.saintecath.ca et du nombre qui figure sur la plateforme, je ne suis vraiment pas en mesure vous répondre à ce sujet.

BIBLIOGRAPHIE

Acertys – relations citoyennes. (2014, 15 septembre). Étude: Sainte-Catherine Ouest s'ouvre à vos idées, démarche de consultation des Montréalais. Synthèse des résultats de la consultation (10 juin au 5 août 2014)

Acertys – relations citoyennes. (2015, 5 mai). Étude: Sainte-Catherine Ouest s'ouvre à vos idées, démarche de consultation des Montréalais. Synthèse des résultats de l'étape 2 (septembre et octobre 2014) ET conclusions de la démarche

Agyeman, Julian et McLaren, Duncan. « Smart Cities Should Mean Sharing Cities ». In Time Magazine, ideas-society, 29 septembre, 2014, « s.p. ».

Bacqué, Marie-Hélène. « Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? ». In Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey. *Gestion de proximité et démocratie participative*. La Découverte « Recherches », 2005 p. 9-46.

Barry, Andrew. *Political Machine : Governing a technological Society*. Londre & New-York, The Athlone Press, 2001, 305p.

Bidegaray, Christian. « Ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Recherche sur la cyberdémocratie.- *La démocratie en un clic*, ed. L'Harmattan, coll. Master étude juridique, 2010, p.11-32

Blatrix, Cécile. « La démocratie participative en représentation ». *Sociétés contemporaines*, 2009/2 n° 74, p. 97-119

Blondiaux, Loïc. « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 2001/5 no18, p. 44-51

Blondiaux, Loïc. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». Dans *Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique*. *Mouvements*, 2007/2 n° 50, p. 118-129

Blondiaux, Loïc. « Démocratie délibérative vs démocratie agonistique ? ». Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines, *Raisons politiques*, 2008/2 n° 30, p. 131-147

Blondiaux, Loïc. *Le nouvel esprit de la démocratie*. Édition du Seuil et La République des idées, 2008, 110p.

Blondiaux, Loïc et Fourniau, Jean-Michel – « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » De Boeck Supérieur, 2011, pp.8-35

Bouchard, Roméo. *Constituer le Québec. Pistes de solution pour une véritable démocratie*. Atelier 10, Qc, 2014, 110p.

Callon, Michel. « Note de lecture », *République cherche démocratie, et plus si aff.-Cosmopolitiques*, no 3, février 2003, pp.207-222

Callon, Michel. « The role of hybrid communities and socio-technical arrangement in the participatory design », *Journal of the center for information studies*, 2004, vol. 5, no 3, p. 3-10.

Callon, Michel et Ferrary, Michel. « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies pratiques*, 2006/2 n° 13, p. 37-44

Callon, Michel et Law, John. « After the Individual in Society: Lessons on Collectivity from Science, Technology and Society », *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers Canadiens De Sociologie* 22, no. 2, 1997, pp.165-82.

Cardon, Dominique. *La Démocratie Internet, Promesses et limites*. Seuil & La République des Idées, 2010, 102p.

Castells, Manuel. *Networks of outrage and hope. Social movements in the internet age*. Polity Press, 2012, 246p

Chanial, Philippe. « La culture primaire de la démocratie. Communauté locales, publics démocratiques et associations » dans *Les sens de public : Publics politiques, publics médiatiques*, Presse universitaire de France, 2003, pp.269-290

Chevalier, Yves, 2004, « Le savant, le sorcier et l'artiste. Le constructivisme en question », *Communication et langages*, no 139, pp. 5-15

Cohen, Joshua et Fung, Archon. « Radical democracy ». *Swiss journal of political science*, vol. 10, no 4, 2004, pp. 23-34.

Crick, Bernard. *Democracy. A very short introduction*. Oxford University Press, 2002, 144p.

Délibération. (2007). Dans *Le Petit Larousse illustré*. (p.343). Paris

Participer. (2007). Dans *Le Petit Larousse illustré*. (p.790). Paris

Dahlberg, Lincoln. « Rethinking the fragmentation of the cyberpublic: from consensus to contestation. *new media & society* ». 2007, vol. 9, no 5, pp. 827-847.

Dahlgren, Peter. « À la recherche d'un public parlant. Les médias et la démocratie délibérative » dans *Les sens de public : Publics politiques, publics médiatiques*, Presse universitaire de France, 2003, pp.290-310

Dean, Jodi. « Why the Net is not a Public Sphere », *Constellations*, Volume 10, no1, 2003

Elster, Jon. *Deliberative Democracy*. Cambridge University Press, 1998, 282p.

Foucault, Michel. *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines* [1966]. Paris: Gallimard, « Extraits », Coll. *Les classiques des sciences sociales*, 1990, 404p.

Fraser, Nancy. « Rethinking the public sphere: A contribution to the critique of actually existing democracy », *Social text*, 1990, pp.56-80

Gélineau, François. « Le déclin de la participation électorale au Québec 1985- 2008 », dans Bernard Fournier et Raymond Hudon (sous la direction de.), *Engagements citoyens et politiques de jeunes. Bilans et expériences au Canada et en Europe*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, pp. 17-40.

Gibout, Christophe. « Internet : de la citoyenneté retrouvée à la citoyenneté confisquée ». IN « *Invention et réinvention de la citoyenneté, Actes du Colloque International, Université de Pau et des Pays de l'Adour* », Pau : Editions Joëlle Sampy, juillet 2000, pp. 563-571

Girard, Charles. « La démocratie par la délibération ? », *Idées économiques et sociales, Revue trimestrielle de sciences économiques et sociales pour les enseignants de SES et les étudiants en économie, sociologie et sciences politiques*, n°173, septembre 2013, p. 8-16

Granjon, Fabien. « De quelques éléments programmatiques pour une sociologie critique des usages sociaux des TIC », HAL archives ouvertes, mai 2004, pp. 1-7

Greffet, Fabienne et Wojcik, Stéphanie. « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons ». *Réseaux* 2008/4, n° 150, p. 19-50

Jouët, Josiane. « Retour critique sur la sociologie des usages ». *Réseaux*, volume 18, n°100, 2000, pp. 487-521.

Jouët, Josiane et Rieffel, Rémy. *S'informer à l'ère numérique*. Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2013, 200p.

Laclau, Ernesto et Mouffe, Chantal. *Hegemony and socialist strategy: Towards a radical democratic politics*. Verso, 2001, 198p.

Lafrance, Jean-Paul. *La Civilisation du Clic. La vie moderne sous l'emprise des nouveaux médias*. L'Harmattan, Paris, 2013, 235p.

Laramée, Alain et Vallée, Bernard. *La recherche en communication : éléments de méthodologie*. Presses de l'Université du Québec, 1991, 377p.

Latzko-Toth, Guillaume. « L'étude de cas en sociologie des sciences et des techniques ». CIRST, Note de recherche, 2009, pp.1-37

Le Pourhiet, Anne-Marie. « Définir la démocratie ». *Revue française de droit constitutionnel*, 2011/3 (numéro 87), pp.453-464

Mongeau, Pierre. *Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté jeans & côté tenue de soirée*. Presse de l'Université du Québec, Québec, 2008, 145p.

Mouffe, Chantal. « Le politique et la dynamique des passions ». *Rue Descartes*, 3/2004 (n° 45-46), pp.179-192

Paillé, Pierre. « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, no 23, 1994, pp.147-181.

Pateman, Carole. *Participation and democratic theory*. Cambridge University Press, 1976, 125p.

Proulx, Serge. *La Révolution Internet en question*, Édition Québec Amérique, 2004, 142p.

Proulx, Serge. « Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances » in Lise Vieira et Nathalie Pinède, éd, *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t. 1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2005, pp. 7-20.

Rosanvallon, Pierre. « Écrire une histoire générale de la démocratie », *Participations*, 2011/1 N° 1, pp.335-347

Sintomer, Yves. « Du savoir d'usage au métier de citoyen? », *Raisons politiques*, 2008/3, p.115-133

Sintomer, Yves et Talpin, Julien. « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir ». *Raisons politiques*, 2011/2 n°42, pp.1-10

Vedel, Thierry. « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », CNRS, *Hermès* 26-27, 2000, pp.247-262

Wojcik, Stéphanie. « Prendre la démocratie électronique au sérieux : De quelques enjeux et controverses sur la participation politique en ligne ». L'Harmattan. *La démocratie électronique*, 2009, p.1-20.

Yin, Robert. *Case Study Research. Design and Methods*. SAGE publications, 5^e édition, 2014, 282pp.

Zask, Joëlle. « Pourquoi un public en démocratie? Dewey versus Lippmann », *Hermès*, La Revue, 2001/3, #31, p.63-66

Sites Internet

Ville de Montréal

<http://ville.montreal.qc.ca>

En ligne.

Consulté le 10-2016

Ville de Montréal. Chantier sur la démocratie

<http://ville.montreal.qc.ca>

En ligne.

Consulté le 09-2017

Réalisons Montréal

<http://realisonsmtl.ca/la-future-sainte-cath>

En ligne.

Consulté le 10-2016

Intelligent Community Forum

<http://www.intelligentcommunity.org>

En ligne.

Consulté le 10-2016

La Toupie. Toupictionnaire : le dictionnaire de politique. « Technocratie »

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Technocratie.htm>

En ligne.

Consulté le 02-2016

Projet Sainte-Catherine Ouest

www.saintecath.ca

En ligne.

Consulté le 10-2014

Galbraith, John Kenneth. 1978. « technostructure »

http://encyclopedie_universelle.fracademic.com/71801/techno

En ligne.

Consulté le 02-2016

CNRTL. Centre National de Ressources Textuelles et lexicales. 1978. « Technocratie ».

<http://www.cnrtl.fr/definition/technocratie>

En ligne.

Consulté le 02-2016

CNRTL. Centre National de Ressources Textuelles et lexicales. « Délibérer ».

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/delibere>

En ligne.

Consulté le 10-2014

CNRTL. Centre National de Ressources Textuelles et lexicales. « *participatio* ».

<http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens>

En ligne.

Consulté le 10-2014

Deliberative Democracy Consortium. 2006

<http://www.deliberative-democracy.net/index.php/faq>

En ligne

Consulté le 10-2014

Bourdieu, Pierre, 1995. « Discours aux cheminots grévistes »
<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Technocratie.htm>

En ligne.

Consulté le 02-2016

Perspective monde. « Démocratie »

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=148>

Z

En ligne.

Consulté le 02-2016

Reverso. Dictionnaire de français « littré ». « Janus ».

<http://littré.reverso.net/dictionnaire-francais/definition/janus/42562>

En ligne.

Consulté le 02-2016

Le dictionnaire des citations. « Délibérer ».

<http://www.dicocitations.com/definition>

En ligne.

Consulté le 10-2014

Institut de recherche et débat sur la gouvernance. 2009. « À propos des fondements de la démocratie participative »

<http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-430.html>

En ligne.

Consulté le 10-2014

Articles Internet

Foglia, Pierre, 2009. « La démocratie ».

La Presse

En ligne.

<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/200911/02/01-917743-la-democratie.php>

Consulté le 10-2016

Gaxie, Daniel, 2016. « Démocratie ».

Encyclopædia Universalis

En ligne.

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/>

Consulté le 02-2016

André, P., avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin, 2012. « Participation citoyenne », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*

En ligne.

<http://www.dictionnaire.enap.ca>

Consulté le 10-2014

RUI, Sandrine, 2013, « Démocratie participative », in CASILLO I., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation

En ligne.

file:///C:/Users/client/Downloads/dicopart-democratie_participative-2017-02-21.pdf

Consulté le 10-2014